

(fenêtres) (sur . cours)

Autoritarisme
ça suffit !

Financement
du privé
La fronde des
maires

Laure Dumont
Ce que cache la
polémique sur
la lecture

MIXITE SOCIALE

A L'ECOLE

Notre dossier sur la
sectorisation et ses
enjeux pour la réussite
de tous les élèves.



(fenêtres) (sur . cours)

N° 290 16 octobre 2006

Edit



Actu

5

**AUTORITARISME
ÇA SUFFIT !**

*Le ministre poursuit
son offensive sur les méthodes de lecture*

**SANS PAPIERS : La traque dans les écoles
déjouée**



Dossier

14

**L'ÉCOLE MARCHE
MIEUX AU MÉLANGE :**

*La mixité sociale fait
débat : enjeux sociaux et
éducatifs, autour de la sectorisation*



Métier

20

MATERNELLE :

*reportage sur le groupe de travail
départemental du Haut-Rhin*

PORTRAIT :

*enseignante référente en Réseau
Ambition Réussite*



Réflexions

26



**ACCOMPAGNEMENT À LA
SCOLARITÉ**

INTERVIEW :

*Laure Dumont revient sur la
polémique autour de la lecture*

Quand le ministre a voulu réhabiliter la syllabique pure nous avons marqué notre inquiétude.

Quand il a voulu réécrire les programmes de 2002, nous nous sommes dit qu'il ne manquait pas d'air.

A cette rentrée, en dépit des dénégations des scientifiques qu'il cherche à instrumentaliser, des dénonciations convergentes de ses mensonges quant au contenu des programmes, il s'entête-jusqu'à franchir la ligne jaune : il veut, en les sanctionnant, mettre au pas les formateurs, les inspecteurs et placer sous surveillance l'ensemble des enseignants.

En centrant le débat sur les méthodes il se décharge de toute responsabilité dans l'absence de politique éducative à même de répondre à l'insupportable échec scolaire, marqué socialement par les inégalités que la politique gouvernementale renforce.

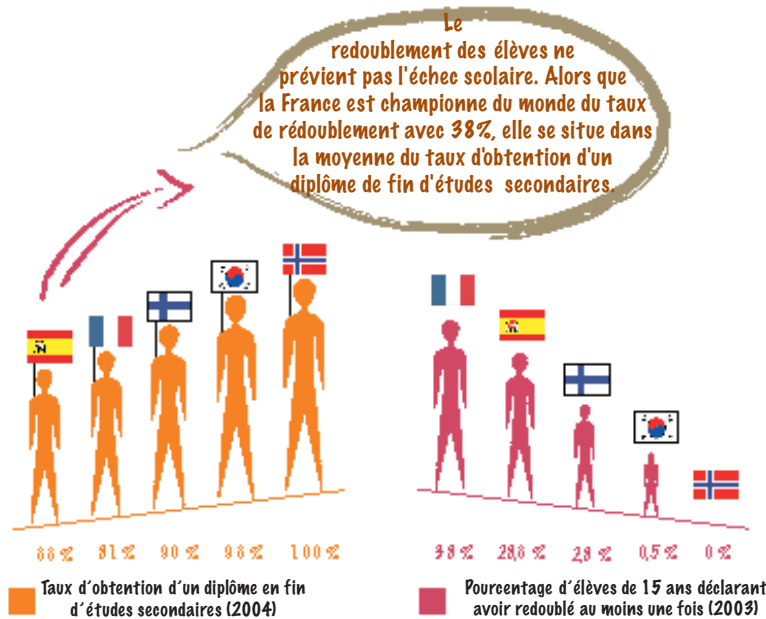
Pendant qu'il distille son venin sur les antennes, dans nos classes, chaque jour, nous essayons de travailler à la réussite des élèves.

Pour l'école, il est temps de l'arrêter !

Guy Pourchet

FRANCE

CHAMPIONNE DU REDOUBLEMENT ET ELEVE MOYENNE



(Source: Regards sur l'éducation, les Indicateurs de l'OCDE 2004)

Dans les indicateurs de l'OCDE 2006 sur l'éducation, la France se démarque par son taux de redoublement. A l'inverse, cette pratique n'existe pas dans trois pays, en Islande, au Japon et en Norvège et reste peu courante en Corée (0,5%) et en Finlande (2,8%). Au regard des performances de ces pays, au dessus de la moyenne de l'OCDE en terme de taux de diplômés, la corrélation entre taux de redoublement et performance scolaire est loin d'être démontrée.



CHANGEMENT DE PROGRAMME ?

Passer les programmes à la machine, tel est l'objectif affiché par le ministre Gilles de Robien. Ce dernier a en effet indiqué que, ce mois-ci, des groupes de travail devraient être installés à la Sorbonne afin de soumettre les programmes de 2002 « au crible du socle commun ». « S'il faut alléger ici, simplifier là, nous le ferons » a-t-il poursuivi. En fin connaisseur, le ministre juge même ces programmes « peu cohérents ». Dans cette logique de vouloir les conformer au socle commun, il a demandé au professeur de linguistique, Alain Bentolila, de rendre un rapport pour le 15

novembre sur l'enseignement de la grammaire. « Une discipline enseignée sur la base de mauvais programmes » estime Gilles de Robien.

Le calcul devrait suivre dans les prochains mois et l'orthographe pourrait être également concernée ultérieurement. Des annonces en chaîne qui, mises bout à bout, sont de nature à jeter une réelle confusion chez les enseignants qui se sont appropriés les instructions de 2002. Le SNUipp s'opposera aux tentatives de retour en arrière concernant des programmes élaborés après consultations de chercheurs, spécialistes de l'école et implication des enseignants.

Sébastien Sihr

14 OCTOBRE CONTRE LA PRIVATISATION DE GDF

Dans les régions et les départements, salariés et usagers se retrouvent le 14 octobre dans une mobilisation pour la défense du service public et contre la privatisation de GDF, votée le 3 octobre par l'Assemblée nationale.



Dans de nombreux départements, la FSU et d'autres organisations syndicales se sont jointes à l'appel lancé par la CGT qui propose la fusion d'EDF avec GDF et un grand service public de l'énergie. Des rassemblements et des manifestations ponctuent cette journée.

SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

«Le monde bouge... et vous ? » Cette interpellation est lancée dans le cadre de la 9^e Semaine de la solidarité internationale qui se tiendra du 11 au 19 novembre.



Associations, ONG, syndicats...proposent des actions dont certaines sont à destination du public scolaire.

Les enseignants sont invités à consulter le programme sur le site www.lasemaine.org.

Les animations sont classées par thèmes tels le respect des droits humains, le développement durable, le commerce équitable...

134 340

C'est le nouveau nom de Pluton. Le système solaire a fait sa révolution, il n'a plus que 8 planètes. Pluton, ou plutôt 134 340, est rétrogradé au rang de planète naine.

GRECE UNE GREVE TRES DURE DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE

Souvent « *instits* » le jour et, pour joindre les deux bouts, employés de café le soir, les enseignants grecs du primaire sont en grève depuis 3 semaines : un bras de fer avec le gouvernement qui n'hésite pas à utiliser la force alors que les enseignants réclament un salaire minimum à 1400 €. Ils réclament aussi une augmentation du budget de l'éducation à hauteur de 5% du PIB, ainsi qu'un véritable soutien au service public d'éducation, la liberté dans l'éducation et la démocratie dans les écoles. Le principal syndicat des enseignants du premier degré (DOE) a organisé des manifestations et lancé des appels au soutien. A l'occasion du 5 octobre, journée mondiale des enseignants, le SNUipp a adressé à DOE ses vœux de succès.

COMPLEMENTAIRE SANTE

"C'EST LA SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE QUI ECLATE"

La MMA (assureur privé) propose de retourner à ses assurés une fraction de leur cotisations si leurs dépenses de santé sont faibles ou nulles. Qu'en pensez-vous?

La réalité est tout autre. En proposant une majoration de 15% de la cotisation liée à ce nouveau contrat, la MMA propose en fait de faire payer davantage les malades. Ces personnes qui auront à consulter des médecins, acheter des médicaments se voient pénalisées et devront payer leur contrat d'assurance 15 % plus cher qu'aujourd'hui. On est dans la technique arrangée du « bonus malus » pour les voitures.



JEAN-PIERRE DAVANT, PRÉSIDENT DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

sonnes, à l'opposé de l'esprit mutualiste.

Avec en plus des risques de dérive relativement graves à savoir que certains qui se trouveront dans des situations de besoin pourraient renoncer à des soins pour récupérer leur soit disant bonus.

N'est-ce pas là comme se défend la MMA, une manière d'attirer les jeunes non couverts par une complémentaire santé ? En fait, la MMA souhaite attirer les jeunes parce que statistiquement

on sait que cette tranche d'âge représente un risque maladie extrêmement peu élevé. A partir de là, c'est une manière pour l'assureur de faire rentrer des cotisations tout en limitant ses dépenses.

Le seul problème est que la jeunesse est un état passager. Par là, c'est la solidarité inter-générationnelle qui éclate. Ce principe est pourtant à la base de tout notre système de protection sociale obligatoire et conditionne toute la démarche des mutuelles santé.

Propos recueillis par Sébastien Sühr

PERMUTATION ÇA BOUGE

Changement des règles des permutations nationales pour l'année 2007. Le ministère vient de décider dans l'urgence de modifier les éléments composant le barème. Officiellement, l'objectif ministériel est d'améliorer les possibilités de mutations définies par les priorités réglementaires (rapprochement de conjoints, demandes formulées par des enseignants handicapés ou exerçant en zone violence). Ainsi, les changements portent sur les points pour les rapprochements (mariage, PACS, vie maritale s'il y a eu reconnaissance commune d'un enfant), la durée de séparation seulement si elle est effective. De plus, des points seront désormais accordés pour chaque enfant de moins de 20 ans seulement dans le cadre d'un rapprochement de conjoint. Ces nouvelles règles ont été élaborées sans

établir ni bilan, ni simulation préalable. Pour ces raisons le SNUipp était demandeur d'un report et de l'ouverture d'une réelle concertation. Une étude menée par le syndicat sur les opérations de 2006 montre que sur les 1 152 demandes pour rapprochement de conjoints en séparation effective, 90 % n'ont pu se faire faute de possibilités de mutations. Preuve que la question de la majoration des barèmes n'est sans doute pas la première solution pour améliorer le dispositif.

Pour l'heure, la note de service précisant les nouvelles conditions d'éligibilité des personnes sera publiée au BO en novembre. Le calendrier est également avancé, la saisie des vœux se fera sur Iprof de fin novembre à mi-décembre.



Les enseignants de CP ont maintenant besoin qu'on les laisse travailler !

AUTORITARISME : CA SUFFIT !

Le ministre de l'éducation nationale poursuit son offensive caricaturale sur les méthodes de lecture. Il exclut un enseignant-chercheur, de la formation des inspecteurs, menace un IEN de sanctions disciplinaires et envoie dans les écoles les inspecteurs généraux vérifier l'application de sa circulaire.

L'éviction de Roland Goigoux de la formation des inspecteurs annonçait-elle une chasse aux sorcières ?

On ne peut que s'interroger sur la demande faite aux inspecteurs généraux de vérifier dans les classes l'application des programmes. S'agit-il bien des programmes ou des litanies ministérielles sur la méthode syllabique ? Enfin, dernière preuve d'autoritarisme, un inspecteur de l'académie de Lille fait l'objet d'une « *procédure disciplinaire* » parce qu'il a défendu dans la presse la nécessité des deux approches complémentaires (décodage et compréhension), ce que l'on trouve dans les programmes !

Après avoir semé le trouble dans l'opinion, déstabilisé les enseignants et les formateurs, contribué à perturber les relations entre parents et enseignants, le ministre décide de jouer au grand inquisiteur.

Il s'obstine dans les médias à présenter le débat de manière simpliste et caricaturale et continue de se prévaloir du soutien des neuro-scientifiques qui s'évertuent à dire qu'on ne peut pas tirer de conclusions de leurs travaux ! La conclusion par le ministre du séminaire du Collège de France est un modèle d'oeillères et les formateurs qui ont massivement quitté la salle lors de sa prise de parole ont souhaité le signifier clairement. De la même manière, le montage du DVD du ministère « *apprendre à lire* » est exemplaire. Ont été coupés des interventions des chercheurs tous les passages contraires à l'idée fixe du ministre, comme par exemple celui de Jean-Emile Gombert : « *Il ne convient donc pas de demander aux enseignants de changer de méthode pour une méthode syllabique, mais il faut leur*

demander d'enseigner les correspondances grapho-phonétiques. Ce n'est pas demander un bouleversement, la plupart le faisant déjà ».*

Mais la croisade contre l'école et les enseignants ne s'arrête pas à la lecture, ou à la grammaire et au calcul. La poursuite de la grève administrative rencontre un succès certain et gêne considérablement l'administration. Du coup un inspecteur d'académie a brandi des menaces de retrait de salaire. Le SNUipp s'est adressé au ministère qui lui a confirmé qu'il n'y avait aucune décision prise...

Les « *rappels à l'ordre* » du ministre de l'éducation nationale, ses déclarations persistantes dans les médias, ne cachent pas son absence de volonté de s'attaquer aux problèmes de l'école, du budget 2007 au nombre insuffisant de créations de postes en passant par l'absence de moyens pour l'aide aux enfants en difficulté. Au final, des conditions de travail dégradées pour les enseignants des écoles primaires, dans une ambiance délétère : le ministre peut être fier de lui !

Daniel Labaquère

LETTRE OUVERTE AU MINISTRE

Les treize organisations signataires du 4 pages « *Apprendre à lire, pas si simple* » ont décidé d'interpeller le ministre de l'Education Nationale au moyen d'une lettre ouverte. Elles proposeront aux écoles un « *voeu* » à adresser à Gilles de Robien.

AGIEM, AIRDF, CRAP, ICEM, FCPE, GFEN, Ligue de l'Enseignement, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, AFEF, SIEN-UNSA, SNPIEN-FSU

Education

A la suite de la journée de grève du 28 septembre, les fédérations de l'éducation nationale ont décidé de demander une audience au premier ministre et de s'adresser aux groupes parlementaires. Parallèlement, les fédérations départementales interpellent sur le terrain les parlementaires pour dénoncer les conséquences désastreuses du budget de l'Education nationale.

Salaires

Les fédérations de fonctionnaires, CGC, CGT, FO, FSU et UNSA, lancent une pétition dénonçant la baisse continue du pouvoir d'achat des agents depuis 2000 et exigeant une revalorisation immédiate : rattrapage des pertes et augmentation sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8%.

Direction d'école

La grève administrative se poursuit. Le ministère avance de nouvelles propositions en décalage avec les besoins des écoles (voir page 10). Attention, danger !

PUBLIQUE - PRIVEE LES MAIRES AMERS

A 20 km du Mans, trois villages ont refusé de payer la facture que leur a présentée le maire de la commune voisine pour les enfants scolarisés dans l'école privée de sa commune.

Depuis quelques mois, un vent de révolte souffle sur trois communes de la Sarthe. Les mairies de Soullitré, Nuillé-Jalais et Ardonnay-sur-Mérize organisées en Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) refusent de payer la note présentée par le maire de Montfort-le-Gesnois, commune limitrophe. Objet de la facture « participation financière aux frais de fonctionnement des établissements d'enseignement privé », en l'occurrence pour les 17 enfants scolarisés dans l'école privée Sainte-Adelaïde située sur sa commune. Deux textes sont cités dans le courrier du maire l'article 89 de la loi n°2004-809 du 4 août 2004 et la circulaire interministérielle du 2 décembre 2005 qui font obligation aux maires de verser une contribution financière pour la scolarisation, dans une école privée située sur une commune extérieure, des élèves résidant sur leur territoire communal.

Dès le 4 février, en présentant sa note, le maire de Montfort-le-Gesnois, sollicité par l'école privée, a donc appliqué la loi. Un peu vite sans doute, et il s'en mord les doigts. Ce cas d'école a mis en lumière les conséquences qu'aura ce texte sur les communes rurales : une note plus que salée. La participation financière réclamée s'élève à 423,47€ pour un élève de primaire, 900,48€ pour un élève de maternelle. Avec ses 16 élèves scolarisés à Sainte-Adelaïde la mairie de Soullitré s'est donc vu réclamer 11068,61€ très précisément. « Cette somme représente un tiers du budget de fonctionnement que nous consacrons à l'école par le biais du SIVOS,

« On fait des efforts pour que l'école publique de nos petites communes rurales soit à la hauteur mais nos budgets ne sont pas extensibles »

nous avons les capacités d'accueillir tous les enfants dans les écoles de notre RPI les parents inscrivent leurs enfants dans le privé sans votre accord », explique le maire Didier Fouché. A Soullitré, deux classes situées dans deux écoles distantes de 100 mètres accueillent les petits et moyens de maternelle. A Nuillé, les enfants de GS, CP, CE1 sont répartis en trois classes. Ardonnay dispose de deux classes pour accueillir les élèves de cycle 3. En tout 170 enfants.

Les maires sont d'autant plus en colère qu'ils n'ont pas lésiné sur les dépenses. « On fait des efforts pour que l'école publique de nos petites communes rurales soit à la hauteur mais nos budgets ne sont pas extensibles », dit Marcel Avignon, maire de Nuillé et président du SIVOS. Il y a trois ans le RPI s'est vu doté d'une classe supplémentaire. Le SIVOS a donc investi dans un préfabriqué construit à Nuillé





Suite à une ouverture de classe, l'école de Nuillé, s'est dotée d'un préfabriqué.

A Soultré, les deux classes maternelles ont été rénovées, de la mezzanine au dortoir.



pour accueillir les GS. Dans la cour des structures de jeux adaptées aux plus petits ont été installées. Et le maire de Soultré d'insister, fier de ses écoles : « En trois ans nous avons tout rénové. A Soultré, les deux classes/écoles de maternelle ont été refaites avec salle d'accueil, mezzanine, dortoir et cour aménagée. » A ces arguments financiers s'ajoutent des questions de principe. Le refus de payer a été notifié dans une délibération du conseil municipal de Soultré en prenant appui sur l'article 14 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cet article institue que « tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ». En vertu de cet article, le conseil municipal décide de « refuser de s'inscrire dans une démarche contraire aux intérêts de l'école publique et en contradiction avec la volonté et l'action affirmées de la commune au profit de l'école publique ». Le conseil muni-

cipal de Nuillé a fait de même. Depuis le préfet a demandé d'annuler cette délibération qu'il considère être un refus d'appliquer la loi. Nuillé a obtempéré, Soultré fait encore de la résistance.

Une pétition a par ailleurs été lancée sur le canton pour soutenir l'action des maires. Elle a réuni 200 signatures parmi lesquelles celles de parents d'élèves mais aussi celles des enseignants du RPI. A Nuillé comme à Soultré les enseignantes reconnaissent l'investissement des mairies dans l'école. Les deux écoles élémentaires disposent d'une salle informatique, une classe découverte est subventionnée chaque année. Tout est parfait... pas tout à fait et la directrice de l'école maternelle, Monique Aubier, sait rappeler au maire en plaisantant qu'il lui manque encore une connection inter-

net digne de ce nom.

Dans l'attente de la décision du conseil d'Etat (lire ci-après), un accord a été passé entre l'Association des Maires de France, le ministère et l'enseignement catholique qui ne fait obligation qu'aux seules communes dépourvues d'écoles publiques ou, pour les autres, dans les seuls cas où la commune participerait au financement d'une école publique extérieure à la commune. Ce compromis ne satisfait pas les maires du SIVOS qui demandent l'abrogation de l'article de loi.

La crainte que tous expriment c'est que cette loi remette en cause la survie des écoles rurales et, par voie de conséquence, la vie des villages. « On ne pourra séduire de nouveaux habitants que si nos écoles sont belles », affirme Didier Fouché.

Lydie Buguet

FINANCEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES, RETOUR SUR LES TEXTES

La loi du 25 janvier 1985 avait posé le principe que la répartition des dépenses de fonctionnement pour la scolarisation d'enfants dans un établissement privé sous contrat d'une autre commune ou se fasse par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Elle n'avait pas prévu de dispositions en cas de désaccord. L'article 89 de la loi du 13 août 2004 prévoit l'intervention du préfet pour fixer la participation des communes de résidence en cas de désaccord. La circulaire d'application du 2 décembre 2005 précise que ce mécanisme doit être combiné avec le principe de parité selon lequel « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ». Devant le tollé qu'a provoqué ce texte et dans l'attente de la réponse du Conseil d'Etat devant lequel un recours a été posé, un accord a été signé entre le Ministère de l'intérieur, l'Association des maires de France et l'Enseignement catholique. Il prévoit que les communes doivent appliquer aux écoles privées les mêmes règles de financement que celles appliquées aux écoles publiques extérieures. Il faut l'accord des maires sauf en cas de handicap, d'absence de garderie, de rapprochement de fratrie. Le SNUipp qui avec ses partenaires demande l'abrogation de l'article 89, déposera lors des réunions des conseils Départementaux de l'Education Nationale des vœux en ce sens.

DIRECTION LE BLOCAGE DECOLLE

Les nouvelles propositions du ministère sur la direction d'école sont inquiétantes. Le SNUipp appelle à renforcer le blocage administratif et prévoit des rencontres avec la profession...

Le blocage administratif continue bel et bien. Et l'enjeu est de taille au moment où le ministère vient d'envoyer aux syndicats une lettre dans laquelle il propose de « passer à une seconde étape de dialogue » sur la direction d'école.

Une enquête en cours du SNUipp montre que, si les situations sont variables d'un département à l'autre, le blocage existe. 50% de directeurs bloquent dans les Bouches-du-Rhône, dans l'Ain, dans la Loire, chiffre validé par l'Inspection d'académie. Sur une circonscription de la Haute Vienne le taux de blocage atteint même 60%. L'enquête montre aussi que tous les directeurs ne se sont pas encore décidés. Dans une circonscription de la Nièvre, 45% de directeurs disent ne pas avoir renvoyé l'enquête 19 mais seulement 38% d'entre eux se déclarent en blocage.

Cette action pose d'ores et déjà des soucis aux Inspecteurs d'Académie. Certains brandissent même la menace de retraits sur salaires. Le SNUipp s'est adressé au ministère qui lui a confirmé qu'aucune décision en ce sens n'était prise.

Le ministère prétend maintenant discuter certains points précis tels « les fonctions du directeur



Le blocage administratif existe bel et bien !

d'école», « le statut de directeur d'école », « le fonctionnement de l'école ». Quelques questions qui inquiètent déjà comme « Faudrait-il un corps de directeur d'école? » ou « Comment permettre à une école ou plusieurs écoles de constituer un établissement public du premier degré? ». Le SNUipp invite partout les enseignants à débattre de l'action de blocage, du bilan du protocole et de la nouvelle invitation du ministère. Le SNUipp a rencontré le SGEN-CFDT pour faire le point sur la grève administrative. Les nouvelles propositions du ministère prouvent, s'il en était besoin, que le dossier n'est pas résolu et ont retenu le principe d'une journée nationale d'action en novembre. Enfin, ils appellent à amplifier le blocage administratif.

Lydie Buguet

« Face à des instructions contraires aux textes, il convient d'initier un large mouvement de grève du zèle, de refuser d'enfermer la lecture dans le b-a-ba. »

Emile Gombert, professeur de psychologie du développement cognitif



FORMATIONS D'ENSEIGNANTS SPECIALISES DE MAL EN PIS !

Le bilan est aujourd'hui assez catastrophique: les départs en formation de spécialisation ne cessent de diminuer. On en comptait 2094 à la rentrée 2004, 1961 en 2005, ils chutent à 1781 à cette rentrée, alors que la nouvelle formation spécialisée CAPA-sh était sensée les augmenter. Le ministère a aussi informé la CAPN d'un taux d'échec global anormalement important d'environ 18%. Pourtant les responsables n'ont cessé d'être alertés : une formation continue exsangue, des difficultés quant au remplacement, à l'accompagnement sur le terrain, des échéances trop courtes pour le mémoire... mais détournement vers des « formations à distance ». Le manque d'enseignants spécialisés en Clis et établissements médico-sociaux se situe toujours autour de 40%. Les postes vacants des Rased sont utilisés à d'autres fins. Quant à la formation des psychologues scolaires, il n'y a que 175 départs, contre 220 en moyenne précédemment. Cet état des lieux est en totale contradiction avec les annonces ministérielles (PPS, PPRE...). Les élèves et les enseignants n'auront pas de réponses concrètes à leurs besoins. Beaucoup de déclarations mais rien pour faire...



04

Alpes de Haute
Provence

Conflit

à l'école Paul Langevin aux Mées : parents et maire soutenus par le SNUipp face à l'inspecteur d'Académie qui met en doute l'exactitude du nombre d'élèves inscrits fréquentant l'école (bien inférieur à 100 selon lui). Malgré 122 élèves inscrits, il a supprimé la cinquième classe. Afin de dénouer cette affaire abusive, un huissier de justice a été diligenté par la mairie, le 8 octobre pour effectuer un comptage précis des enfants : 115 élèves étaient présents ce jour.

Nul et non avenu selon l'Inspecteur qui a pourtant décidé de reporter sa décision aux prochains jours. En attendant, les parents mobilisés ont mis en place de manière symbolique la classe manquante soutenus par la population et les enseignants des autres écoles.

IUFM PREMIERES INTEGRATIONS EN 2007

Deux nouvelles académies, Aix-Marseille et Versailles, viennent de grossir le groupe des établissements volontaires pour intégrer une université, conséquence de la loi Fillon de 2005. Contrairement à Reims, Limoges et La Réunion qui intégreront l'université de leur académie le 1er janvier 2007, les deux nouveaux arrivés possèdent plusieurs universités : à laquelle seront-ils rattachés ?

Aucun calendrier n'est prévu à ce jour. L'avenir des maîtres formateurs au sein des universités est une autre des questions pour l'instant sans réponse.

LA VARIABLE DE L'ACTION SOCIALE

Le ministre de la Fonction publique se félicite d'une augmentation de 50% en 2007 du budget consacré à l'action sociale. Une nouvelle à relativiser. Une étude détaillée au niveau ministériel montre que le budget varie beaucoup d'un ministère à l'autre. Pour comparaison, l'année passée, la dotation moyenne par agent s'élevait à 627 € au ministère des finances quand elle n'atteignait que 54 € à celui de l'Education Nationale. De plus, il existe des différences importantes entre académies qui s'expliquent du fait de la fongibilité des budgets permise par la loi organique relative aux lois de finances. Résultat, quand l'académie de Paris décide de garder l'intégralité du budget, l'académie de Rennes ampute ce budget de 36% pour l'affecter à d'autres dépenses.

STAGES FILÉS PAS SI SIMPLE

Plus d'un mois après la rentrée, les PE2 ont enfin tous un lieu de stage filé. Mais à quel prix ! Si dans certains départements, le dispositif avait été anticipé et organisé, cela n'a pas été le cas partout. Initialement, les PE2 devaient constituer les moyens nécessaires à la décharge des écoles de 4 classes, mais dans la plupart des cas le nombre de PE2 s'est révélé supérieur. Certaines inspections, pour récupérer du personnel de remplacement en prévision des temps difficiles, ont profité de l'aubaine pour faire remplacer par les PE2 les décharges des écoles à 5, 6 ou 7 classes Tarn et Garonne par exemple. Dans le Lot et Garonne, des stagiaires peuvent se trouver seuls dans une école de RPI, ou même être affectés sur deux écoles. Ailleurs, ils ont été « utilisés » pour compléter les temps partiels à 80%, ou plus généralement pour remplacer des enseignants auxquels on a proposé un stage long de formation continue.

Comme tout a été réglé dans la précipitation au mois de juin, les intitulés et contenus de ces stages, le mode de désignation des « volontaires », ont rarement été l'occasion de consultations des CAPD ou des conseils de formation. Les conditions de travail des PE2 se trouvent profondément transformées par le stage filé : les emplois du temps dans les IUFM se sont considérablement alourdis et, de l'aveu des formateurs, les objectifs de la formation se centrent sur les besoins immédiats des stagiaires. Avoir été placés dès la rentrée en responsabilité dans une classe, sans préparation, laisse à beaucoup de jeunes le sentiment de travailler dans l'urgence et d'être complètement débordés : sentiment partagé par les nombreux stagiaires

qu'a rencontrés le SNUipp. Les rapports entre le maître titulaire de la classe et le stagiaire sont loin d'être partout définis de manière satisfaisante. Même si certains retours positifs, comme le lien avec la classe, existent, des situations de difficulté quant à la pratique de classe sont apparues. Ainsi le lieu de stage peut être très éloigné de l'IUFM, ne permettant pas au PE2 d'assister aux réunions de l'équipe d'école. Les positions des IUFM quant à l'évaluation de ce stage ne sont pas uniformes. Les sections départementales du SNUipp interviennent auprès des inspections et des IUFM pour faire entendre les remarques et revendications des PE2 et veiller au maintien de la qualité de la formation.

Daniel Labaquère



93, LES PE2 SE REUNISSENT

Situation très particulière en Seine-Saint-Denis : 900 PE2 en stage filé pour 52 écoles à 4 classes ! Les stagiaires ont obtenu de l'IUFM une journée pour se réunir, analyser la situation et formaliser leurs demandes. « Des titulaires volontaires formés et rémunérés, disposant d'un cahier des charges, devraient accueillir les stagiaires, parallèlement à une prise en charge pédagogique dans l'école d'accueil par l'IUFM et la circonscription. Pour une meilleure préparation, un stage en pratique accompagnée devrait précéder le stage filé, dont le début serait reporté. Dans les conditions actuelles le stage filé ne peut donner lieu à une évaluation sommative. Il doit s'accompagner de temps dégagés dans la semaine pour la préparation des cours et d'un cadrage du travail du stagiaire à l'école ». Les stagiaires ont prévu de se rencontrer à nouveau, et de suivre, avec le SNUipp, l'évolution de la situation.

FRAIS DE TRANSPORT COLLECTIF 50 % REMBOURSÉS

Dès janvier 2007, tout fonctionnaire souscrivant un abonnement aux transports collectifs pour ses déplacements quotidiens verra ses frais pris en charge ou remboursés à hauteur de 50 %. A l'automne 2005, la FSU avait interpellé le ministre de la Fonction publique afin que soit appliquée la loi SRU qui encourage la contribution de l'employeur à l'abonnement aux transports collectifs souscrit par ses salariés. La fédération se félicite ainsi qu'un pas significatif soit franchi. Ceci étant, là où il n'y a pas de service de transport collectif, les agents devront continuer à se déplacer par leurs propres moyens. La question d'un dispositif d'aide pour ces derniers reste ainsi posée.

LANGUES VIVANTES PRESSIONS

A la rentrée 2007, l'enseignement d'une langue vivante sera étendu au CE1, ce qui oblige le ministère à afficher aujourd'hui un taux de couverture de 100% au cycle 3. Dans le même temps, les mesures d'économie ont touché toutes les sortes d'intervenants, qu'ils soient extérieurs (rémunérés par les inspections académiques ou les collectivités), ou Education nationale (collègues itinérants ou enseignants du secondaire). Ceci explique les multiples pressions exercées sur les collègues habilités, les intimidations de jeunes collègues et les interprétations abusives des textes : demandes de changement de niveau, échanges de services trop nombreux, voire demandes d'intervention dans une autre école. Dans les départements, le SNUipp intervient auprès de l'administration pour faire cesser les pressions et obtenir les moyens et la formation nécessaires à un bon enseignement des langues.

SANS PAPIERS LA TRAQUE DANS LES ÉCOLES DÉJOUÉE

Depuis l'annonce du nombre de sans papiers régularisés le 18 septembre, les interventions de la police dans les écoles se multiplient provoquant l'indignation et des mouvements de solidarité souvent spontanés.

“U ne lycéenne comorienne majeure invitée à quitter le territoire », AFP- Melun, le 6 octobre. Depuis

l'annonce des régularisations des personnes sans papiers le 18 septembre, les dépêches des agences de presse tombent à longueur de journée. La chasse aux sans papiers déboutés de la régularisation est ouverte. « Les 23 000 familles qui n'ont pas été régularisées ne vont pas toutes être expulsées. Mais un certain nombre le seront... », déclarait Arno Klarsfeld, médiateur du ministre de l'Intérieur, le 18 septembre dernier. C'est le moins que l'on puisse dire.

On sait tout l'arbitraire, tout le cynisme qui ont prévalu dans le traitement des dossiers : familles et fratries séparées, cas similaires ayant connu des traitements différents. Et au final, un nombre de régularisations quasiment équivalent à celui annoncé par Nicolas Sarkozy au début de l'été, avant même le dépôt de la totalité des dossiers dans les préfectures... Quant aux recours déposés depuis la rentrée, ils reviennent avec des avis défavorables et des sans-papiers parents d'enfants scolarisés, sont arrêtés, conduits en centre de rétention et expulsés.

Les écoles ne sont pas épargnées. Les intrusions de la police se multiplient dans les enceintes scolaires. Le SNUipp dénonce ces opérations. Enseignants, parents, associations, une chaîne de solidarité se développe autour des familles menacées. Dans toutes les écoles concernées on assiste à des réactions spontanées. Des enseignants trouvent les moyens d'éviter que les enfants ne soient repérés. Décidément la méthode Sarkozy ne passe pas dans les écoles. « Il serait dramatique que des élèves aient peur d'aller à l'école ou que leurs parents redoutent de s'en approcher par crainte d'intervention policière », expliquait Gérard Aschieri à Gilles de Robien le 4 octobre, lui demandant au nom de la FSU « d'user de toute son autorité » pour empêcher ces interventions. Cet appel était lancé 4 jours après une inter-



vention de la police à l'école Jean Lolive de Pantin. Les policiers avaient fait preuve de perversité pour tenter de mettre la main sur un enfant dont la mère avait été interpellée deux jours plus tôt à Aubervilliers.

À Sens, plusieurs centaines de lycéens ont manifesté, exigeant « pas de chaise vide au lycée, Rachel et Jonathan avec nous », Rachel et Jonathan étant les enfants à l'origine de la pétition de Resf « nous les prenons sous notre protection » et toujours menacés d'expulsion.

Metz, Vénissieux, Melun, Toulouse, Villeparisis (Seine-et-Marne), Montbéliard, Bobigny, Orléans, Marseille... les dépêches égrènent les noms des villes et des départements où parents et enfants sont menacés, traqués en vue d'être expulsés. Avec à chaque fois une vraie mobilisation organisée autour de Réseau Education Sans Frontière et des manifestations prolongeant celles du 27 septembre.

Arnaud Malaisé

DEBLOCAGE POUR LES 1 000 DE CACHAN

Dans la nuit du 6 au 7 octobre, les délégués du gymnase de Cachan ont signé un protocole d'accord avec les négociateurs du ministère de l'intérieur, des associations et les 6 grévistes de la faim ont suspendu leur jeûne entamé depuis 46 jours. Ce protocole stipule que les 370 occupants du gymnase seront tous relégués. Les 158 sans-papiers ont reçu des garanties écrites pour un réexamen de leur dossier de régularisation. Réexamen durant lequel ils ne seront pas inquiétés au vu de leur situation administrative.

Ce résultat a été acquis grâce à la détermination et la mobilisation des expulsés, des grévistes de la faim, des organisations de soutien, des élus, des personnalités, des artistes, des sportifs, des parrains, des bénévoles qui, chaque jour, sont venus ravitailler les expulsés, aider les mamans et leurs enfants, accomplir des soins, soutenir la scolarité des enfants...



L'ÉCOLE MARCHE MIEUX AU MÉLANGE

Ségrégations urbaines, sociales et scolaires tendent à se confondre. Un constat qui interroge le principe de la mixité sociale à l'école et le besoin d'un service public d'éducation de qualité pour tous les élèves.

Le Premier ministre consulte les parents d'élèves, les enseignants, les élus locaux pour « aménager la carte scolaire ». Cette consultation devrait aboutir courant novembre à des propositions du gouvernement. Officiellement, ce n'est pas le débat orchestré par des candidats à la candidature à l'élection présidentielle sur la pertinence de ce dispositif qui motive le chef du gouvernement, mais le fait que la sectorisation « connaît des problèmes évidents ». Ce constat est partagé par la plupart des acteurs de l'éducation. Selon une étude de la direction de la programmation et du développement du ministère, trois ans après leur entrée dans le secondaire, 70% des élèves fréquentent le collège de leur secteur géographique, 10% un établissement public différent et 20% sont inscrits dans le privé. C'est donc près du tiers des élèves du secondaire qui évite son collège de rattachement. Une situation qui pèse sur l'hétérogénéité des effectifs dans les établissements.

Les stratégies de contournement mises en place par les familles qui en ont les moyens ne sont un secret pour personne : obtenir une dérogation auprès de l'IA (parfois elle est légitime), déclarer son lieu de résidence à une fausse adresse, choisir une langue étrangère peu enseignée ou tout simplement, se tourner vers le privé. Des démarches courantes et qui touchent tout particulièrement les zones à forte ségrégation urbaine. Celles où se concentrent toutes les difficultés : fort taux de chômage, déficit d'équipements publics, carence de l'offre de transports collec-

tifs... C'est en premier lieu la ségrégation urbaine qui est à l'origine du phénomène. Elle résulte tout autant des politiques du logement et d'aménagement du territoire mises en œuvre en France depuis les années 60, que des politiques de l'habitat et d'aménagement urbain conduites au niveau local par les collectivités (lire page 18).

A l'origine (1963), la carte scolaire a été mise en place pour définir la répartition des élèves et donc des moyens par établissement scolaire. Elle répondait aussi à une étape de la démocratisation de l'enseignement avec l'allongement de la scolarisation obligatoire de 14 à 16 ans (1959). L'aggravation des ségrégations urbaines et sociales, du chômage, de la paupérisation et des exclusions conduira à une homogénéisation des populations selon leur territoire de résidence et par répercussion, à une forme de ghettoïsation des établissements. Les écoles primaires, officiellement non concernées par la carte scolaire, mais qui en usage dans les villes peuvent faire l'objet d'une sectorisation, n'échapperont pas au phénomène.

En France, aujourd'hui, les territoires sont souvent marqués socialement. Ségrégation sociale et scolaire se confondent. Une situation qui télescope de plein fouet la question de la réussite pour tous. Il faut agir sur les deux terrains, celui du milieu social, celui des résultats scolaires.

La répartition des familles dans l'espace n'a rien d'aléatoire. Chacune cherche le meilleur environnement pour ses enfants d'où des phénomènes de concentration. Mais est-ce aux parents de choisir l'école de leur enfant dans une logique

La ségrégation urbaine résulte tout autant des politiques du logement et d'aménagement du territoire mises en œuvre en France depuis les années 60, que des politiques de l'habitat et d'aménagement urbain conduites au niveau local par les collectivités.

Dossier réalisé par

Philippe Hermant, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Sébastien Sih



Vivre et apprendre ensemble autour d'un projet scolaire. L'enjeu d'une mixité sociale pour faire réussir tous les élèves.

consumentiste ? N'est-il pas légitime que l'école réponde à toutes leurs attentes ? De leur côté, les villes aujourd'hui cherchent à produire de la mixité. Parfois leur façon d'y parvenir est discutable dans la mesure où elle consiste à repousser à la périphérie des territoires communaux ou intercommunaux les populations les plus en difficulté. Ce n'est pas le biais pris dans le quartier de Vaise à Lyon. Les premiers effets du retour de la mixité sociale dans les écoles s'y font sentir (lire pages 16-17).

Pour les communes, ce type de politique constitue un enjeu territorial, mais aussi éducatif. A l'école, la mixité est un facteur de rétablissement de l'égalité des chances, une manière d'aider les élèves les plus en difficulté à rattraper leur retard sans pénaliser ceux qui sont en réussite (lire page 16). « *Les études montrent que selon les territoires les chances de réussite des élèves peuvent être différentes. Cela s'explique en partie par la plus ou moins grande mixité sociale des écoles et des établissements* », confirment la géographe Catherine Barthou et la sociologue Brigitte Monfroy.

Les pays qui ont rompu avec le principe de la sectorisation ou qui ne l'ont jamais appliquée, en paient le prix. A l'inverse, ceux qui ont fixé des

règles rigides empêchent les dividendes comme le montrent les études PISA (lire page 18). Au début des années 80 des expériences d'assouplissement de la carte scolaire ont été conduites en France. Jugées décevantes, elles ont été abandonnées au milieu des années 90. « *Seule une politique éducative qui permette l'existence par-*

tout d'une école de qualité, avec des moyens renforcés dans les secteurs les plus fragilisés, peut permettre à l'école d'accomplir ses missions au service de tous les élèves », rappelle le SNUipp. Il faut savoir tirer toutes les leçons du passé.

ÉDUCATION PRIORITAIRE EN QUESTIONS

Pour Georges Felouzis, professeur en sociologie, la ségrégation scolaire nécessite « *de compenser le handicap scolaire que constituent ces établissements par une politique volontariste, bien plus affirmée que celle des ZEP qui agirait non seulement sur les moyens attribués mais aussi sur l'organisation* ».

A ce titre, la réforme initiée ce printemps par le ministre avec la création des « *réseaux ambition réussite* » manque à l'évidence de souffle. Le récent débat sur la sectorisation scolaire lancé par des déclarations successives et repris par de nombreux chercheurs et spécialistes sonnerait-il comme un désaveu de la politique ministérielle annoncée comme « *la grande relance de l'éducation prioritaire* ».

A l'opposé d'une logique d'individualisation des problèmes au détriment du territoire, l'éducation prioritaire se doit d'être traitée dans toutes ses dimensions : la politique de la ville, la lutte contre l'exclusion, l'importance de la maternelle, de la formation, des effectifs mais aussi du travail d'équipe pour mobiliser une école autour d'un projet fédérateur en activités culturelles, en innovations pédagogiques, en lien avec les familles. Un enjeu scolaire et social fondamental qui pour le SNUipp nécessite de véritables moyens pour la mise en place de dispositifs cohérents.



MIXITE À L'ÉCOLE, C'EST BIEN !

Différentes études ont étudié l'influence de la mixité sociale au sein des classes. Leurs résultats indiquent qu'elle est un facteur de réussite scolaire pour l'ensemble des élèves.

La composition d'écoles et de classes socialement mixtes influe-t-elle sur la réussite des élèves et notamment ceux d'origines sociales défavorisées ? La conclusion du rapport de l'Unesco, publiée en septembre, tirée de deux enquêtes internationales (PISA concernant les élèves de 15 ans et PIRLS ceux de CM1), juge la mixité sociale au sein des écoles comme un facteur de réussite scolaire. Elle indique qu'« *il n'est pas forcément avantageux d'avoir un recrutement socialement homogène* » et ajoute que « *les écoles à succès sont celles qui aident les élèves de milieux défavorisés. Les pays qui ont les meilleures performances sont ceux qui réussissent non seulement à élever le niveau mais à le rendre plus équitable* ».

En France, une étude de l'Iredu a montré en 2003 que « *les élèves des établissements socialement mixtes progressent davantage que ceux des établissements populaires* ». Au sein des classes, les recherches en sciences de l'éducation ont montré que dans une classe mixte socialement, les élèves faibles progressent mieux et la progression des élèves les plus brillants n'est affectée que marginalement.

Dans les écoles primaires, pour des élèves au départ comparables, des différences ont été constatées selon leur fréquentation d'une classe à public « *favorisé* » ou d'une à public « *défavorisé* » par une étude de l'Inrp de 2004. Ces différences sont de deux ordres, les progressions scolaires sont meilleures dans le premier cas et les « *ambitions profession-*



nelles sont plus élevées lorsqu'ils sont scolarisés dans des classes à tonalité sociale favorisée ». Au niveau des enseignants, l'étude relève des adaptations selon le milieu social de la classe, notamment sur leurs exigences et leurs pronostics sur les élèves.

À l'inverse, quand il y a ségrégation scolaire entre établissements, « *l'inégalité sociale des performances* » des élèves s'accroît selon l'Iredu, qui a travaillé sur les données de PISA. Et ceci, « *sans améliorer pour autant le niveau moyen ou même le niveau de l'élite* ». Comme quoi une non-mixité sociale à l'école n'apporte rien à personne... ni aux élèves « *défavorisés* » ni même aux élèves « *favorisés* ».

Coincé entre la Saône et la Duchère, Vaise, quartier sinistré de Lyon il y a peu, se relève de la fermeture de ses usines. L'école, elle aussi mal perçue pendant de nombreuses années retrouve la confiance des familles.

“95% des parents d'élèves ont une bonne image de l'école, 55% de ces mêmes parents pensent

qu'elle est perçue de mauvaise manière » explique Christian Déal au nom du conseil de quartier de Vaise après l'enquête réalisée en 2004 auprès de 500 familles.

Pendant deux siècles, usines et entrepôts ont donné à Vaise, situé en bord de Saône et à deux pas du centre-ville, l'image d'un quartier lyonnais principalement industrialisé et ouvrier. La disparition de l'usine Rhodiaceta, dans les années 70, l'a transformé en friche industrielle chaque jour un peu plus insalubre jusqu'à il y a peu. Comme le souligne Abel Gago, adjoint délégué à l'éducation et à la culture, qui revient sur la situation du quartier il y a quelques années « *la paupérisation avait fait fuir tous ceux qui le pouvaient, seuls restaient ceux qui n'avaient pas d'autres choix. C'est ainsi que se fabriquent les ghettos* ».

De fait « *à l'école* », poursuit l' élu en évoquant les stratégies de contournement « *les moins vulnérables envoyaient ailleurs leurs enfants, dont une partie importante dans l'enseignement libre ou catholique, y compris parmi les familles musulmanes* ».

Ce passé récent, Carole Cauda, directrice de l'école maternelle Gare d'eau et Jean-Marc Pousse directeur de l'école élémentaire Audrey Hepburn, en poste à Vaise depuis une dizaine d'années l'ont vécu. « *Un quartier de taudis*

ENSEMBLE A VAISE

avec de nombreuses habitations sans sanitaires, vitres cassées et matelas par terre pour dormir » se souvient Carole. « 80% de CSP défavorisées, 75% de familles monoparentales, de nombreuses violences physiques, verbales » dans l'école de Jean-Marc.

Depuis quelques années, la ville de Lyon a engagé sur le secteur une politique de rénovation urbaine en construisant du logement social diffus dans les quartiers où il y en avait peu et en détruisant une partie des barres et tours HLM dans ceux où il représentait plus de 80% de l'offre. « *Les logements sociaux sont ainsi remplacés par du logement intermédiaire et de l'accession à la propriété, ce qui produit de la mixité sociale* » précise Abel Gago. Ainsi 2000 logements ont été livrés sur Vaise, ces dernières années. A la fois pour une population de cadres mais également pour les habitants des barres HLM de La Duchère relogés à Vaise. Cela s'est traduit par une forte hausse des effectifs dans les écoles, 7 classes ont été ouvertes en 2 ans, entraînant rénovations et agrandissements mais également le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire pour 2009.

Un changement dans la composition des écoles s'est opéré. De nouvelles familles sont apparues qui font généralement confiance à l'école du quartier. Les enseignants des écoles de Vaise tirent, eux, bénéficient de l'apparition de la mixité sociale. Carole la juge « *intéressante car elle permet d'avoir des enfants qui tirent les autres vers le haut* », même si de l'avis général le niveau n'est pas fortement en hausse, « *il était déjà bon par rapport aux évaluations nationales REP* » insiste Jean-Marc. Mais tous se félicitent d'un enrichissement au niveau de la vie de l'école. La preuve en est faite, par exemple, à l'école Gare d'eau où la création d'un lieu d'accueil permet aux parents de différentes origines de se retrouver deux demi-journées par semaine en compagnie d'un animateur de la ville. A leur actif, la création d'une ludothèque dont ils assurent le fonctionnement, l'organisation de soirées contes ou l'essai d'une mise en place d'un « *troc-services* ». C'est également un lieu d'entraide où il arrive fréquemment que des ateliers d'alphabétisation soient mis en place par la mamie d'un élève « *ancienne institutrice* » pour les parents non francophones. Une entraide qui prend aussi la forme d'une mobilisation comme actuellement, pour la famille d'un élève de l'école menacée d'expulsion. A Audrey Hepburn, il est égale-



2000 logements ont été livrés sur Vaise, ces dernières années. Sept classes ont été ouvertes en deux ans.

ment été un lieu d'aide sociale et permet, autour de soirées conte, de rassembler parents, enfants et enseignants. Des rencontres qui, à chaque rentrée scolaire prennent la forme d'un « *apéro dans la cour* » où précise Jean-Marc, « *les différents partenaires de l'école – médecine scolaire, Rased, municipalité, ...- tiennent des stands qui présentent leurs activités aux parents* ».

Par ailleurs, Carole et Jean-Marc insistent sur la confiance revenue vis-à-vis de l'école en citant en exemple « *les réunions de classe de début d'année où la quasi-majorité des parents sont présents* ».

La reconnaissance de l'école est en bonne voie. L'enquête du conseil de quartier montre qu'une famille sur cinq n'aurait pas mis, si elle avait eu le choix, son enfant dans l'école du secteur. « *Mais une fois le pas franchi, la plupart ne regrettent pas leur choix et le périmètre scolaire est relativement bien respecté* » explique Jean-Marc. Sur le secteur, environ 15% des élèves bénéficient d'une dérogation, mais essentiellement pour rapprochement de fratrie. Du fait de la hausse des effectifs, le secteur de certaines écoles a été redessiné.

De même les conditions d'attribution des déro-

gations ont évoluées. « *Suite à la mise en place d'un groupe de travail afin de définir des critères, deux parents d'élèves –FCPE et PEEP- participent aux commissions de dérogation* » résume Miss Labe, représentante de la FCPE sur le secteur de Vaise. Ainsi les dérogations ne sont accordées qu'en cas de rapprochement de fratrie, de lieu de résidence de l'assistante maternelle agréée ou de raisons sociales attestées.

Ce respect de la sectorisation, allié à la présence d'une mixité sociale permet aux écoles d'offrir un service public d'éducation performant et apprécié par les anciens et nouveaux habitants de Vaise. La conclusion de l'enquête du conseil de quartier précisait en 2004 que « *les parents d'élèves ne véhiculent pas une image négative de l'école de leurs enfants. Par contre, ils sont encore persuadés que l'école n'a pas très bonne réputation dans le quartier. Il faut mettre fin à cette contradiction pour accueillir les nouveaux arrivants sur le quartier dans les meilleures conditions. Nous devons donc parvenir, avec l'aide des parents, à mettre en valeur les écoles de Vaise en montrant que les enfants apprennent, sont heureux et réussissent bien dans leurs études* ». Le pari est en passe d'être gagné.



“LA POLARITE S’ EST ACCENTUEE ENTRE QUARTIERS RICHES ET PAUVRES”

Pour la sociologue Marie-Hélène Bacqué, la plupart des quartiers sont socialement mixtes, les plus homogènes sont les quartiers bourgeois.

AILLEURS EN EUROPE

Du libre choix à l’application rigoureuse d’une sectorisation en passant par un assouplissement, les pays européens optent pour des systèmes extrêmement différents. Aux deux extrémités, les Pays-Bas et la Finlande.

Aux Pays-Bas, les parents ont le choix de l’école. La Constitution permet aux écoles de refuser des élèves en principe sur la base de leur confession. Cette ségrégation scolaire a donné naissance, pour définir les établissements, aux expressions populaires d’« écoles noires » et d’« écoles blanches », vocables maintenant utilisés par le ministère de l’Education. Sur les 7000 écoles primaires, 536 sont « noires » et composées majoritairement d’enfants d’origines étrangères. Cette année, une école primaire d’Amsterdam a même mis en place des entrées séparées selon les origines ethniques.

En Finlande la carte scolaire est rigoureusement respectée et les dérogations ne sont qu’exceptionnellement accordées. Les enfants issus de l’immigration bénéficient d’un complément d’enseignement à la langue et à la culture finnoise...Et la Finlande, à l’enquête PISA sur les acquis des élèves de 15 ans, est classée première.



Entretien avec Marie-Hélène Bacqué, professeure de sociologie à l’université d’Evry, chercheuse au centre de recherche sur l’habitat

Comment analyser les dynamiques urbaines depuis ces 50 dernières années ?

La politique publique de construction des grands ensembles élaborée pour faire face à la crise du logement d’après guerre, a été progressivement remise en cause à la fin des années 70. Les modes de financement du logement ont glissé de l’aide à la pierre à l’aide à la personne. Ce qui a développé l’accession à la propriété, notamment le secteur pavillonnaire, destiné à accueillir les ménages en ascension sociale. Dans le même temps, la crise sociale et économique a contribué, dans certains quartiers d’habitat social, à une paupérisation des ménages et à la concentration de difficultés sociales.

Quelle est la tendance actuelle ?

Le développement de péri-urbanisation contribue à transformer les formes urbaines et les modes de vie. Il pose une série de questions en termes de durabilité, de gestion des sols, de politique de transport, de répartition des groupes sociaux dans l’espace. Les politiques publiques ont mis l’accent sur les quartiers dits dif-

ficiles. En particulier la démolition des grands ensembles, au nom de la notion de mixité sociale, épouse l’idée que ce qui pose problème est la concentration de populations précarisées. Pour régler ce problème il suffirait de les disperser en éclatant ces poches de pauvreté. Mais dans la plupart de ces opérations, les habitants sont repoussés plus loin, recréant ainsi des poches de pauvreté. La « gentrification » conduit également à repousser les classes populaires hors des centres-villes et des quartiers anciens.

La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ces dernières années ?

La réponse n’est pas évidente, tout dépend des critères que l’on choisit. Du point de vue des revenus, la polarité s’est accentuée entre quartiers riches et pauvres. On est cependant loin d’être dans une Ville duale : la plupart des quartiers sont socialement mixtes, les plus homogènes sont les quartiers bourgeois. La ségrégation touche par ailleurs fortement les populations immigrées.

Quelles pistes proposer pour remédier à cette relégation sociale dans certains quartiers populaires ?

Cela ne peut être qu’une politique urbaine globale requalifiant ces quartiers populaires mais visant à les considérer dans un ensemble urbain plus large. Cela passe par une véritable politique de transports offrant une mobilité aux habitants, par une politique de logement globale travaillant également sur le parc privé en créant un outil public pour lutter contre l’augmentation des loyers.

Mais une ville sans différenciation socio-spatiale, où tous les groupes sociaux se fonderaient dans une harmonie reste de l’ordre du vœu pieu lorsque la société est inégalitaire et traversée de tensions sociales.



« SELON LES TERRITOIRES, LES CHANCES DE REUSSITE SONT DIFFERENTES »

Catherine Barthon, Géographe et Brigitte Monfroy, sociologue sont enseignantes-chercheuses à l'UFM Nord-Pas-de-Calais. Elles ont mené une recherche sur les phénomènes de ségrégation sociale et scolaire.

Que recouvre le terme de mixité sociale ?

Au sens premier, il s'agit du mélange, du brassage des différents groupes sociaux. Si cette notion semble faire consensus dans le discours politique, elle fait en revanche l'objet d'un vif débat chez les urbanistes et les sociologues. Se pose notamment le problème de sa mesure : à partir de quel seuil peut-on parler de mixité ou de ségrégation ? Ce qui renvoie aux vrais problèmes liés à cette notion : les inégalités sociales et scolaires, le rapport à l'ethnicité...

Un constat semble aujourd'hui partagé, celui du déficit de mixité sociale...

Oui, mais ce constat doit être nuancé. D'un point de vue géographique, l'absence de mixité sociale concerne avant tout certains quartiers des grandes villes et des banlieues. Il en va ainsi des quartiers « prioritaires » qui concentrent une population très défavorisée dont toute une partie est issue de l'immigration mais aussi, à certains égards, des quartiers de la haute bourgeoisie qui constituent à leur manière une forme de ghetto, même si dans ce cas, le déficit de mixité ne semble poser de problème à personne. L'entre soi social et culturel se développe créant ainsi des quartiers de relégation social.

Et en conséquence de relégation scolaire ?

En effet, si les travaux montrent que la ségrégation scolaire est même plus forte que la ségrégation urbaine, l'école contribue elle-même à des formes de fragmentation sociale. Les familles se voient dans l'obligation d'avoir des stratégies actives pour offrir à leurs enfants un environnement de vie et des parcours scolaires qui leur donnent des chances de réussite. D'autant que plusieurs facteurs jouent dans ce sens : l'influence locale du secteur privé qui fonctionne en dehors de toute contrainte territoriale, la différenciation parfois précoce de l'offre de formation avec des classes à projets ce qui in-

troduit une concurrence entre établissements pour attirer ou garder les « bons élèves » et même le poids des politiques institutionnelles qui accompagnent cette concurrence par une sectorisation très assouplie.

Le territoire paraît donc être devenu un déterminant majeur des inégalités scolaires...

Oui, des études récentes montrent que selon les territoires, les chances de réussite des élèves peuvent être différentes. Cela s'explique en partie par la plus ou moins grande mixité sociale des écoles et des établissements ; par la stabilité ou l'instabilité des équipes, par l'expérience ou à l'inexpérience des professionnels, par la coopération des différents acteurs en interne et à l'externe de l'école. Or, les familles ne sont pas égales face à ce qui au final s'agrège et constitue cet « effet territoire » car certaines, parce qu'elles ont plus de ressources peuvent s'en affranchir plus facilement que d'autres.

Qu'est-il possible d'envisager pour contrer ces dynamiques de concentration ?

Il existe sans doute plusieurs niveaux de réponses. La lutte contre la ségrégation passe d'abord par la réduction des inégalités sociales, les écarts de conditions de vie et de revenus étant de plus en plus importants. Ensuite, des politiques d'habitat et de peuplement allant dans le sens d'une plus grande mixité doivent être mises en œuvre. C'est l'un des objectifs affichés de la politique de la ville (rénovation de l'habitat, dynamitage de tours ou barres HLM...). Or celle-ci se heurte à un obstacle majeur : celui du retour hypothétique des classes moyennes dans les quartiers prioritaires. D'autant que, pour si importantes qu'elles soient, il ne faut pas pour autant surestimer le poids des politiques urbaines. Certaines observations locales montrent en effet que la mixité résidentielle n'a pas forcément d'incidence sur la mixité à l'école. Pour cette raison, il faut



Entretien avec

Catherine Barthon & Brigitte Monfroy

Catherine et Brigitte croisent leurs regards de sociologue et de géographe sur les enjeux de la mixité sociale en France.

aussi chercher des solutions du côté de l'école. C'est d'abord en travaillant à rendre plus égalitaire l'offre de formation et en maintenant un objectif commun de réussite pour tous les élèves que l'on réduira les écarts. On sait aujourd'hui que là où se mettent en place des expérimentations, du travail en équipe, des fonctionnements innovants dans certains quartiers défavorisés, la réussite des élèves et l'attrait du projet pédagogique suffisent à rendre de nouveau attractives ces écoles et à leur conférer davantage de mixité. Le vrai défi à relever aujourd'hui est sans doute à chercher du côté de ces expériences en les transférant et en assurant leur pérennité.

Prevention routière

PERMIS PIETON

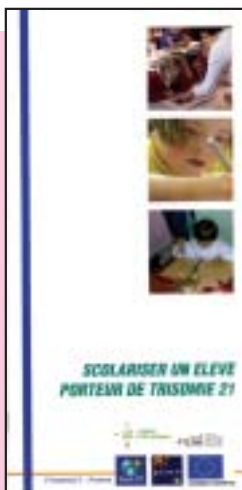
La sécurité routière lance dans les écoles à partir d'octobre et jusqu'en Juin 2007, une grande initiative de prévention du risque piéton. Avec pour objectif de faire passer aux enfants de 8/9 ans leur permis piéton. Un tout récent sondage indique que le risque routier est la première cause d'inquiétude pour les parents. En moyenne, ces derniers laissent leur enfant aller seul à l'école à pied, au moins pour une partie du trajet, à 10 ans.

Calqué sur le principe du permis de conduire pour adultes, cette opération mise en oeuvre par la gendarmerie nationale a pour ambition d'apprendre aux enfants à se débrouiller seuls dans la rue. Outre un ensemble de précautions, astuces et réflexes supplémentaires, il sera enseigné aux enfants les règles qui s'appliquent aux piétons afin d'anticiper et de se protéger des éventuels dangers des véhicules.

www.permispieton.com

Trisomie 21

UNE BROCHURE POUR AIDER À LA SCOLARISATION



aider à la scolarisation des élèves porteurs de trisomie 21.

Tous les ans 800 enfants naissent porteurs de cette anomalie qui résulte d'un accident génétique subi par les chromosomes. Principale

Dans le souci de « ne pas laisser les enseignants seuls face à la difficulté », le GEIST 21 (Groupe d'Etude pour l'Insertion Sociale des personnes porteuses de Trisomie 21) en lien avec FAIT* : propose un livret rédigé en grande partie par des enseignants spécialisés en vue de partager information, connaissances et suggestions pour

conséquence : un développement mental retardé, un accès au langage difficile et des acquisitions motrices plus tardives. Cependant les compétences et potentialités de chacun sont très variables et le travail éducatif, pédagogique, a toute sa place pour peu qu'on tienne en compte certaines caractéristiques (attention, mémoire, raisonnement, temps de réponse, rythme) et qu'on puisse avoir des réponses adaptées.

En général, on peut trouver des aides et des accompagnements utiles grâce aux échanges avec les familles de ces jeunes, aux associations qui les soutiennent. Mais cette brochure peut, dans un premier temps, nous apporter quelques pistes sur le langage, les mathématiques ou les pratiques en classe. Une série de tableaux bien pratiques met en vis-à-vis des problématiques rencontrées par les auteurs et des séries de réponses possibles, tout en identifiant les personnes ressources.

Michelle Frémont

*Fédération des Associations pour l'Insertion Sociale des personnes porteuses de trisomie 21-<http://fait21.org>

Fête de la science

UN SATELLITE S' EXPOSE

Le satellite Corot, qui sera lancé en fin d'année pour détecter des exoplanètes hors de notre système solaire, s'expose à l'occasion de la Fête de la Science à l'Observatoire de Paris.

Aventure scientifique très concrète, l'exposition retrace les étapes de conception du projet.

Principalement composée de panneaux explicatifs, à côté d'une maquette du satellite, elle fournit également un tableau de tous les métiers associés à une telle aventure (chercheurs, techniciens...), avec des portraits de certains acteurs du programme Corot.

Un panneau détaille les missions de l'avenir dans le domaine de l'observation des étoiles, telles que Kepler pour la Nasa (2025) ou Plato pour l'Agence spatiale européenne (2016 – 2017).

Cette exposition, réalisée pour la Fête de la Science, sera ensuite disponible gratuitement, sur simple demande, pour toutes les écoles.

www.fetedelascience.education.gouv.fr
Contact expo : 01 40 51 23 01

Le sentiment de rabaissement, de droits non respectés, occupe une place centrale, sinon première, dans la démobilité scolaire.

Pierre Merle, sociologue

Informatique et Internet

UN CERTIFICAT C2i



Avec la généralisation du B2i pour tous les élèves, les enseignants devront rapidement avoir la maîtrise des outils attestée par le C2i niveau 1, bientôt exigé pour entrer à l'IUFM et applicable aux stagiaires de formation continue.

Un C2i niveau 2 « Enseignant », pour les PE2 a été mis en place. Sa

finalité est d'attester les compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier et la poursuite de formations.

« <http://c2i.education.fr/> »

Salon de l'éducation

LE SNUIPP S' EXPOSE

« Parce que l'éducation et la formation sont les fondements de notre société et sont déterminantes pour le développement personnel et l'épanouissement de chaque individu », le salon de l'éducation se tiendra du jeudi 16 au dimanche 19 novembre. Ce rendez-vous annuel, destiné à tous les acteurs de l'éducation, aux usagers du système éducatif et au grand public, est organisé par la Ligue de l'enseignement. De nombreux débats y seront proposés. Le SNUipp sera présent à la cité de l'éducation durant la durée du salon. Il organisera un débat le vendredi 17 novembre de 13h à 14h intitulé « Pédagogie, j'écris ton nom ». Ce débat sera l'occasion de questionner l'acte d'enseigne-

ment et de transmission des savoirs. Enseigner ne peut se réduire à l'usage d'une seule méthode, cela demande avant tout de prendre en compte la réalité de la classe et des élèves et d'innover à chaque fois sur le chemin qui mène aux apprentissages.

Du jeudi 16 au dimanche 19 novembre à Paris Expo, métro Porte de Versailles
Programme détaillé sur le site : www.salon-education.org



Rituels d'accueil

DES MOTS SUR LE METIER D' ELEVE

A l'école publique de Soleymieux, en RPI où se concentrent les classes de cycle III, dans la Loire, les rituels d'accueil sont une mine d'or à exploiter en classe. Pour les trois enseignants, Laurent, Jean Luc et Joël, « enseigner c'est aussi prendre son temps, en particulier avec les élèves en difficulté ». Le principe est simple. A partir d'une liste non exhaustive de questions collées sur leur agenda, les élèves ont à répondre chez eux, chaque jour, à deux d'entre elles. Les enseignants les déterminant en fonction des thèmes abordées lors de la journée de classe. Une s'appelle le « bonjour, voici l'activité que j'aimerais faire en dehors de l'école » ou « voilà ce que j'aimerais rajouter à l'école, parce que ». L'autre est un bilan : « Qu'est ce que j'ai appris ? Qu'est ce que je fais lors des récréations ? Quel bilan, je tire du débat, de

l'exposé présenté »? Autant de questions qui font l'objet d'une réflexion personnelle de l'élève sur ses envies, ses projets, sa journée en forme de trace écrite sur le cahier réflexif du soir. « Une manière aussi pour les enfants de discuter chaque soir avec leur famille et de produire de l'écrit » constate les enseignants. Ainsi, le matin, le bâton de parole circulant de main en main, chaque enfant présente son « bonjour » et propose son « bilan » de la veille. Climat, sécurité, bien être, cette approche amène « une véritable dynamique de groupe » se réjouit Laurent. « C'est aussi la possibilité pour chaque enfant de porter un regard sur son métier d'élève, de réfléchir, de mettre des mots sur des techniques, des apprentissages, des incompréhensions... ».

Sébastien Sihir

Maryline Coustel



Maryline Coustel, exerçant depuis toujours en ZEP, est depuis la rentrée enseignante référente en «réseau ambition réussite»

Après avoir enseigné en ZEP dès sa sortie d'Iufm puis passé un CAFIPEMF afin de devenir «formatrice», Maryline Coustel a postulé, au tout dernier moment, à un poste d'enseignant-référent pour le réseau ambition réussite du Mirail, à Toulouse.

Sa grande motivation pour occuper ce nouveau poste, était l'espoir d'améliorer la liaison entre le CM2 et le collège. Notamment sur la maîtrise de la langue, qui correspond à son profil. Elle participe à un groupe de recherche dans ce domaine.

Face aux critiques soulevées envers la réforme, Maryline juge que « ce poste est une nécessité pour créer du lien, mettre en place des projets et des démarches pédagogiques ». Mais « si ces nouveaux postes persistent à être créés au détriment de ceux d'enseignants au sein des collèges » cela lui posera problème.

La prise de fonction des référents se fait au jour le jour, « le cadre existe, mais la mission se définit au fur et à mesure » explique Maryline. Sur les 21 heures de son emploi du temps, la moitié est consacrée à l'enseignement, l'autre moitié, en concertation avec les équipes enseignantes, à un travail, sur les ateliers d'écriture, d'ORL (Observation Réfléchie de la Langue) et de littérature.

En plus de ses interventions dans le collège, Maryline travaille sur la dizaine d'écoles formant le « réseau ambition réussite ». « À la rentrée, les équipes n'étaient même pas au courant de mon arrivée », déplore-t-elle. « Les écoles n'ont pas encore mesuré l'apport que je peux représenter pour elles. ».

Au collège, les enseignants ont davantage fait preuve de méfiance par rapport au projet «réseau ambition réussite», qui, en dehors des référents, a pourvu le collège d'assistants d'éducation aux tâches peu clairement définies. Sa participation commence à se mettre en place et y sera efficace totalement à la rentrée des prochaines vacances.

« si ces nouveaux postes persistent à être créés au détriment de postes d'enseignants au sein des collèges » cela lui posera problème.

Arnaud Malaisé

Dynamiser le travail sur la maternelle, organiser une formation pour tous et donner une cohérence départementale, telles furent les premières bases d'un groupe de travail réunissant des conseillers pédagogiques, des inspecteurs, des maîtres formateurs et des professeurs de l'IUFM dans le Haut-Rhin. C'est Corinne Gentilhomme, alors conseillère pédagogique «maternelle» qui a lancé cette initiative sous l'autorité de l'IEN chargé de la maternelle. De son côté, Caroline Sanchez qui est maître formatrice à l'école maternelle Les Violettes à Colmar et responsable académique de l'AGEM a demandé tout de suite à être associée : « la motivation principale était de sensibiliser à la spécificité de l'enseignement en maternelle, mieux apprécier les exigences et les contraintes liées au développement, cognitif, affectif, moteur du petit enfant ».

Le groupe « planche » sur des thématiques peu abordées ou sur des préoccupations rencontrées par les enseignants. « Comme on est tous sur le terrain, on se sert beaucoup de ce que les enseignants produisent ou expriment comme questionnements, inquiétudes... », précise Corinne Gentilhomme. Comment aménager la classe ? Comment gérer le temps et formaliser l'emploi du temps ? Les propositions tiennent compte des contraintes matérielles, des locaux : des photos illustrent les aménagements choisis par les écoles. Même chose pour les emplois du temps, les progressions. D'autres questions encore : quel travail

« la motivation principale était de sensibiliser à la spécificité de l'enseignement en maternelle »

proposer en autonomie et à quel âge ? Quelles traces des activités des élèves doit-on garder ? « Les traces individuelles, collectives, sont importantes pour la mémorisation chez le jeune enfant », explique Caroline Sanchez mais on ne sait pas toujours lesquelles garder, comment les organiser...

Corinne Gentilhomme nous décrit la démarche du groupe de travail : « D'abord une réflexion théorique, puis la mise en cohérence des pratiques (niveau d'exigences, lexique à utiliser, recommandations par le corps des IEN) et enfin les propositions ». Certaines fiches ne sont utilisées que par les formateurs et inspecteurs, pour les aider à apprécier des



ENCADREMENT AU SERVICE DE LA MATERNELLE

Dans le département du Haut-Rhin, la volonté de prendre en compte la spécificité de l'école maternelle et de fournir des outils aux enseignants a conduit à la constitution d'un groupe de travail composé de conseillers pédagogiques, de maîtres formateurs, d'inspecteurs et de professeurs de l'IUFM.

situations spécifiques à la maternelle car beaucoup ne connaissent que l'élémentaire : qu'est-il important par exemple d'observer dans une classe de petits ? Dans ce sens le groupe sert aussi à la formation des conseillers pédagogiques, inspecteurs, professeurs d'IUFM pour l'école maternelle. Dominique Pernoud, professeure de mathématiques à l'IUFM, apprécie ce travail en commun : « Le fait de travailler de façon continue entre personnels de statuts différents est une exception ».

« on se sert beaucoup de ce que les enseignants produisent ou expriment comme questionnements, inquiétudes... »

Mais dès le début il y a eu aussi le projet d'alimenter un site accessible à tous les enseignants. Tous les mois, un nouveau thème apparaît sur le site du CDDP* du Haut-Rhin : dernier en date celui sur l'évaluation des pratiques langagières en grande section, et bientôt

les activités scientifiques. Les « dossiers » sont aussi diffusés dans les écoles, à l'IUFM (pour les PE2) et lors des animations pédagogiques. C'est une forme de retour car le travail du groupe s'appuie complètement sur les expériences des enseignants. Pour Caroline Sanchez, « Formaliser les pratiques demande beaucoup de temps que n'ont pas les enseignants. Et il y a des choses vraiment intéressantes. Les diffuser ça valorise... ». A cette rentrée le groupe poursuit son travail, en dépit de difficultés de fonctionnement. Le poste de conseillère pédagogique est vacant. Ce type de travail n'est pas suffisamment reconnu.

Michelle Frémont

* www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/

Organiser l'espace,
gérer le temps, deux
préoccupations
importantes à l'école
maternelle.

Entretien

QU'EST DEVENUE LA
RECHERCHE-ACTION ?



Mireille Brigaudiot
Maître de conférence
IUFM de Versailles

Groupes académiques, recherche, innovation, quelles différences ?

Le groupe de travail améliore, valorise l'existant mais ce n'est pas une recherche :

l'objectif n'est pas la construction de modèles théoriques. Quant aux innovations pédagogiques, elles sont reliées à tous les mouvements pédagogiques. Quelques équipes de terrain tentent de faire autrement avec un grand investissement personnel et sans moyens. Malheureusement le terme d'innovation est un peu galvaudé : tout ce qui est nouveau n'est pas forcément mieux. Pour qu'il y ait recherche il faut une problématique avec des hypothèses, une méthodologie, la présence de chercheurs professionnels et un budget identifié comme budget recherche.

On ne parle plus aujourd'hui de recherche-action. Pourquoi ?

Ce type de recherche créé dans les années soixante avait pour caractéristique – entre autres - d'être coordonné par des chercheurs et de se dérouler essentiellement dans les classes. Les chercheurs étaient des professeurs de l'Ecole Normale qui s'engageaient pour un temps à l'Institut National de Recherche Pédagogique

(INRP). Ils travaillaient sur le terrain avec une dizaine de maîtres ou maîtresses volontaires dans les écoles. Le thème de recherche était décidé au niveau de l'INRP. Le but était toujours d'améliorer l'enseignement et les résultats des élèves, de faire changer l'école.

Et avec l'arrivée des IUFM ?

C'est un changement important. Le « U » a impliqué la présence d'enseignants-chercheurs, maîtres de conférences... dont le métier est de chercher. D'autre part l'INRP a été délocalisé et il répond de plus en plus à des commandes institutionnelles. L'arrêt des formations de formateurs a aussi été décisif et sur le terrain il n'y a plus de groupe « recherche »... Il ne reste que les recherches universitaires dont le but est de faire avancer les savoirs, ce qui est différent. Aujourd'hui ce sont les IA qui constituent des groupes de travail sur la base de thématiques, variables selon les départements et plutôt disciplinaires. Ces groupes de travail sont pilotés par un IEN désigné par l'IA. L'implication de professeurs d'IUFM n'est généralement pas prévue : cela n'est pas compté dans leurs missions.

en.ligne

DES RESSOURCES POUR MATERNELLE

Groupe départemental maternelle 68

Ce site propose plus d'une cinquantaine de dossiers regroupés autour des 5 domaines d'activités de la maternelle (le langage, vivre ensemble, agir et s'exprimer avec son corps, découvrir le monde, la sensibilité, l'imagination, la création).

<http://www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/maternelle/index.htm>

Mater'log comprend en tout plus de 50 logiciels pour l'école maternelle.

<http://www.crdpstrasbourg.fr/cddp68/produits/materlog/materlog.htm>

La maternelle de Moustache

Un enseignant a réalisé ce site qui propose diverses ressources pour la classe à partir de ses propres productions

<http://jt44.free.fr/>

Groupe départemental maternelle 94

Un autre groupe départemental propose différentes ressources réparties en 6 thèmes : se former et s'informer, organiser les transitions, apprendre et progresser, évaluer et aider, débiter en maternelle, élaborer un projet d'école.

<http://www.ac-creteil.fr/id/94/c14/maternelle/index2.html>

Groupe départemental maternelle 74

Le site de la Savoie propose des ressources autour des domaines d'activités de la maternelle et de l'organisation de la classe (rituels, projets, coins...) ainsi que des outils (comptines, albums, disques...).

http://www.ac-grenoble.fr/savoie/mat/group_de/domaine/arts/arts.htm

LE LANGAGE EN MATERNELLE DEMANDEZ LE PROGRAMME



Les enseignants bénéficient de documents d'accompagnement centrés sur le langage, premier domaine d'activités en maternelle.

C'est chose faite, la maternelle a depuis peu ses propres documents d'accompagnement des programmes centrés sur le langage.

Édité par le Sceren-Cndp, ce livret vise à « donner des compléments d'explication pour fonder une pédagogie du langage très structurée à l'école maternelle, et clarifier les bases sur lesquelles des progressions peuvent être construites ». Les nombreux exemples cités s'inspirent de pratiques observées dans des classes maternelles. De plus, les travaux d'élèves reproduits ont été confiés par des enseignants.

Premier domaine d'activités en maternelle, le langage est au cœur des apprentissages, un instrument de développement de l'enfant mais aussi un objet à apprendre et pour apprendre. L'école maternelle joue ici son rôle de prévention de la difficulté scolaire en proposant des pistes pour que tous les enfants se familiarisent en diverses situations avec le maniement de la langue. La présence d'un index devrait permettre aux enseignants d'orienter leur recherche en fonction de leurs propres choix (contenus, niveaux, outils).

Toutes les dimensions du langage sont ainsi abordées : l'oral avec des mises en lumière des situations scolaires qui favorisent les échanges mais aussi d'autres plus « décontextualisées » autour du récit, de l'évocation. L'écrit est également approché avec

l'apport d'éléments favorisant une culture littéraire ainsi que des situations permettant une familiarisation progressive avec ses codes de fonctionnement. Le tout illustré d'exemples concrets notamment sur le travail d'écriture.

On regrettera que ne soient pas évoqués pour les acquisitions phonologiques les pistes pourtant efficaces et pratiquées dans les classes de l'exploitation des comptines, des rimes, et la distinction entre voyelles puis entre consonnes sourdes ou sonores. Idem pour la faiblesse des propositions pour travailler en groupe de langage, celles-ci se réduisant dans les documents en une rigoureuse organisation en ateliers « telle que l'enseignant puisse se consacrer à un groupe d'enfants sans être trop souvent requis par le reste de la classe qui doit être investi dans des tâches pertinentes ». Or, comme le rappelle Philippe Boisseau, inspecteur de l'Éducation Nationale et auteur d'un récent ouvrage sur le langage « on sait que cette organisation n'assure pas la disponibilité mentale suffisante pour prendre en charge efficacement les enfants qui en ont le plus besoin ».

Une exigence qui interroge le fonctionnement de l'école et les conditions d'enseignement pour répondre aux objectifs nécessaires et importants des apprentissages en maternelle.

Sébastien Sühr

HANDICAP UN FONDS POUR L'INSERTION

L'emploi des personnes handicapées a progressé dans le secteur privé depuis 1987 sous l'impulsion de dispositions législatives comme l'obligation d'emploi à hauteur de 6% des effectifs. Les fonds, issus des pénalités appliquées aux entreprises qui ne respectent pas ce droit, servent à apporter les aides et aménagements pour permettre une meilleure formation et insertion professionnelle des personnes handicapées. Ainsi en France environ 1,4 millions de personnes handicapées sont en âge d'être employées. Or moins de 500 000 personnes ont un emploi, dans le secteur privé (250 000), les entreprises adaptées (120 000) et la fonction publique (seulement 120 000).

C'est pourquoi la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a étendu l'obligation d'emploi des 6% à tous les employeurs publics « occupant au moins vingt agents à temps plein ». Dans la réalité, ce taux approche les 3%. La loi crée aussi un Fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPH-FP), défini dans un décret du 3 mai 2006, géré par la Caisse des dépôts et consignations. Ce fonds est chargé de collecter les contributions qui seront proportionnelles à l'écart constaté entre obligation légale et le nombre de personnes rémunérées. Néanmoins la « montée en charge sera progressive », les contributions étant évaluées à 20% des sommes dues pour cette première année.

L'Éducation nationale est loin d'être une bonne élève en ce domaine: on estime à 2% le nombre de personnes handicapées employées, mais il n'y a pas de recensement sérieux. Toutefois un article ajouté à la loi de finances 2006 l'autorise à déduire de sa contribution exigible – plus de 160 millions d'euros « le montant des dépenses consacrées à la rémunération des assistants d'éducation... »

(les AVS-i), soit 125 millions d'euros !

L'Éducation nationale se dégage ainsi à bon compte d'une difficulté importante, pour le moment. En effet outre les recrutements de personnes handicapées, ces dispositions concernent aussi tous les personnels qui risquent un jour d'être confrontés à des problèmes de santé ou de handicap.

Michelle Frémont

Retraite des parents de trois enfants Par courrier en date du 6 octobre 2006, le service des pensions confirme l'annulation de la note du 19 mai 2006 concernant le départ anticipé à la retraite des parents de trois enfants. En conséquence, les parents qui avaient formulé une demande de départ pour ne pas être victimes de cette note, peuvent demander à annuler leur radiation des cadres.

Prestations familiales au 1er juillet 2006 Cette année, les montants des prestations n'ont pas été revalorisés, seuls ont été légèrement augmentés les seuils dans les cas des prestations soumises à conditions de ressources.

Nouvelle prestation familiale destinée aux personnes qui interrompent ou réduisent leur activité professionnelle pour assumer la charge d'un enfant atteint d'une maladie ou handicap ou accident nécessitant une présence ou des soins attestés par le service de contrôle médi-

cal. Il faut bénéficier d'un congé de présence parentale accordé par l'IA. Le droit est ouvert par période de 6 mois renouvelable dans la limite de 3 ans. Au cours de cette période de 3 ans, on peut bénéficier au maximum de 310 allocations journalières.

Si couple, l'allocation journalière est de 38,91 €
Si seul, l'allocation journalière est de 46,23 €

Plafonds pour les prestations soumises à conditions de ressources, applicables jusqu'au 31/12/2006 (revenus nets annuels de 2005) concernant le complément familial, l'APJE, le complément pour frais de l'allocation journalière de présence parentale et l'allocation d'adoption.

Un complément

mensuel pour frais de l'allocation journalière de présence parentale, soumis à conditions de ressources de 99,52 € est versé si on peut justifier avoir engagé des dépenses liées à l'état de santé de l'enfant pour un montant égal ou supérieur à 100,02 €

Le chèque emploi service universel (CESU) a été étendu à la fonction publique : une aide financière sera apportée aux parents d'enfants de 0 à 3 ans ayant recours à un mode de garde. Elle est ouverte sans conditions de ressources, la participation de l'Etat pouvant aller de 200 euros à 600 euros par an en fonction des revenus. Les droits sont ouverts depuis le 1er septembre 2006 et les premières aides seront versées dans la première quinzaine d'octobre. Un site www.cesu-fonction-publique.fr sera ouvert pour s'y inscrire.

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu dans le BO Lu

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu

- Grand prix des jeunes lecteurs 2007 - BO n°35 du 28/09/06
- Recrutement des personnels de direction - BO n°35 du 28/09/06
- Convention entre le MENESR et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) - BO n° 36 du 12/10/06
- Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre - année 2007-2008 - BO n° 36 du 12/10/06
- Journée franco-allemande du 22 janvier 2007 - BO n° 36 du 12/10/06

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu dans le BO Lu

Questions / Réponses

Comment puis-je connaître mes chances d'entrer dans un département ?

Il n'y a aucun moyen fiable de le savoir. D'une part, la situation des départements (excédentaires ou déficitaires) varie toujours d'une année sur l'autre. D'autre part, s'ajoute cette année la modification annoncée du barème qui rend inefficace la comparaison avec les résultats des permutations précédentes.

Vous pouvez néanmoins vous adresser à votre section départementale pour connaître le nombre et le profil des enseignants ayant obtenu le département souhaité les années précédentes. Les coordonnées téléphoniques des sections départementales du SNUipp sont disponibles sur le site du SNUipp : www.snuipp.fr, (cliquez sur l'icône départements).

A quoi correspondent les zones dans la grille de traitement ?

L'indemnité de résidence a été créée à l'origine pour compenser les différences de coût de la vie entre les lieux d'exercice des fonctionnaires. Son montant, déterminé en pourcentage du traitement, varie en fonction de la zone géographique de la résidence administrative. Le classement des communes évolue lors de chaque recensement de la population.

À titre indicatif:

Zone 1 (3% du traitement) : Paris et la région Ile-de-France, Marseille

Zone 2 (1% du traitement) : Brest, Caen, Le Havre, Lille, Lyon, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Rouen, Strasbourg, Valbonne

Zone 3 (pas d'indemnité) : les autres localités
L'indemnité de résidence entre dans le champ de la RAFF (retraite additionnelle de la fonction publique).

PLAFONDS POUR LES PRESTATIONS SOUMISES À CONDITIONS DE RESSOURCES :

nombre d'enfants	Couple avec 1 seul revenu	Parent isolé ou couple
1 enfant	18 563 €	24 532€
2 enfants	22 276 €	28 245 €
3 enfants	26 731 €	32 700 €
Par enfant supplémentaire	4 455 €	4 455 €

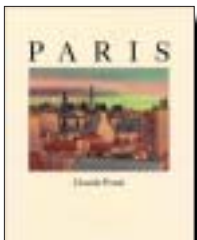
A NOUS PARIS

Petite balade dans la Ville-Lumière à travers l'espace et le temps.

Paris (A) C. Ponti – Ecole des Loisirs 1992/2003 (24,50 €) Dès 10 ans

Avant d'être le créateur de livres de jeunesse que l'on connaît, Ponti travailla pour la presse.

De 1991 à 1992, il publia dans l'Express-Paris des articles sur ses balades dans son Paris à lui. Des textes alliant poésie et histoire accompagnent ses dessins au trait net et aux innombrables détails. C'est une jolie promenade un peu nostalgique : Canal Saint-Martin, Palais Royal, Parc Montsouris, Jardin des Plantes, Luxembourg et Quartier latin, en passant par le Louvre et le Cimetière du Père-Lachaise... C'est aussi quelques lieux insolites comme le quartier qui domine l'avenue Gambetta, ou des petites histoires comme celle de cet immeuble dont il imagine les habitants. Sur les pages de garde, un plan de Paris permet de situer chaque endroit évoqué. Bien sûr, connaître un peu l'histoire de la ville rend l'album encore plus passionnant.



Copain de Paris (D) S. Frattini – Milan 2006 (22,60 €) Dès 9 ans.

Pour TOUT savoir sur Paris et même sa banlieue, qu'on y habite ou pas ! L'histoire de Paris, son rôle de capitale, ses monuments, la vie quotidienne, ses parcs et ses bois, les Arts et les musées aussi... Sait-on que Paris abrite 1 300 espèces animales ? Que des hommes vivent là depuis 6 000 ans ? Qu'il fallut congeler la Seine pour construire le métro ? Que la rue la plus courte mesure 5 m et la plus longue 4 km ? Et dessous, qu'est-ce qu'il y a ? métro, carrières, égouts, catacombes, ré-



servés d'eau... Ajoutez à cela, 75 idées de balades variées ! Avec des cartes, des photos, des archives, des illustrations, une table des matières et un index. Bref, une bible indispensable.

Paris à la loupe. Du Moyen Age à 1900 (D) C. d'Harcourt - Seuil 2002 (21 €) 8 ans & +

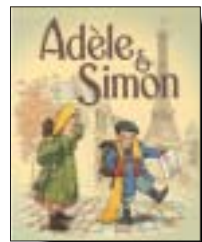
A partir de 25 tableaux de maîtres et de commentaires très clairs, on remonte le temps à la découverte de l'histoire de Paris et de ses habitants. A partir de détails agrandis présentés dans des vignettes, on cherche dans le tableau ces gros plans qui attirent notre regard sur des personnages en marge du tableau, souvent témoins d'une époque et des mœurs d'alors. On découvre les bains dans la Seine, le ramassage des ordures, les embouteillages, les loups affamés traversant la Seine à la nage pendant la guerre de Cent Ans, les allumeurs de réverbères dont les bougies éclairaient si mal les rues parisiennes ; les moulins de Montmartre produisant la farine pour les boulangers de la ville... Et l'on comprend mieux les évolutions, les aménagements de l'espace et leurs causes.



Adèle et Simon (A) Barbara McClintock, trad. Catherine Bonhomme – Circonflexe 2006 (12 €) Dès 7 ans

Voici un album délicieux et passionnant. La petite Adèle, long manteau et vaste capeline à nœud, va chercher à l'école Simon son petit frère. Ce n'est pas une sinécure, car Simon passe son temps à batifoler et à perdre ses affaires une à une. C'est prétexte à un joli périple dans le Paris du début du XX^{ème} siècle, du Panthéon à la rue Saint-Sulpice en flânant par le Jardin des plantes et sa galerie de paléontologie, Saint-Michel, le Luxembourg, le Louvre, Notre-Dame, la Cour de Rohan... Un plan de Paris et les commentaires des illustrations en fin

d'album permettent de suivre la promenade. Le texte court relate les démêlés des deux enfants, mais les illustrations minutieuses, souvent inspirées



d'œuvres d'artistes, sont foisonnantes. A la manière des albums d'Anno, les pages recèlent une foule de personnages et des trésors : collections de voitures à cheval p. 6 & 7, petits métiers inspirés de Daumier p. 9 & 10, défilé des petites filles du pensionnat de « Madeleine » - album de Ludwig Bemelsman datant de 1950 - p.11 & 12, nombreux tableaux, et visiteurs inspirés d'Odilon Redon, Vuillard, Degas, Marie Cassatt, au Louvre... Un régal !

Un lion à Paris (A) texte et ill. B. Alemagna – Autrement 2006 (13,50 €) Dès 6 ans

Il était une fois un lion qui un jour décida de quitter sa tranquille savane, dans l'espoir de trouver à la ville « un travail, un amour, un avenir ». Mais à Paris, lui, le majestueux fauve, circule dans l'indifférence générale et n'impressionne personne. Tant bien que mal, il parvient à s'intégrer et se fait une petite place... sur une grande place cernée par les voitures... Vous avez deviné ? La place D e n f e r t - Rochereau, bien sûr et le voilà « Lion de Belfort » ! Mine de rien, à travers un récit simple et d'étonnantes illustrations composites, l'auteure traite d'une brûlante actualité : Comment s'intégrer dans un pays d'adoption, adapter ses rêves à la réalité, s'approprier une nouvelle façon de vivre sans oublier son passé...



Marie-Claire Plume

Retrouvez d'autres titres sur le site du SNUIPP :
Cliquer Ressources (Littérature de jeunesse)
www.snuipp.fr/spip.php?rubrique182 h

Erratum : Le numéro 289 comporte une erreur de couverture pour ces deux titres :

- Le messenger des étoiles (Peter Sis - Grasset)
- Pierre de lune (J.-M. Henry - Rue du Monde)

Leur avis

LE TELECHARGEMENT GRATUIT OU REPRIME ?

L'ALLIANCE PUBLIC ARTISTES

En dépit de toutes les tentatives d'améliorer le projet de loi du 21 décembre qui ouvrait une solution raisonnable (vote supprimé ensuite de la licence globale), le texte n'apporte toujours aucune solution viable, pour les artistes comme pour le public. A l'heure où les usages, déjà largement installés, auraient nécessité encadrement, régulation et pédagogie, on revient au régime de sanctions préexistant, régime qui a déjà fait preuve de son inefficacité pour réguler les comportements de copie du public.

HERVE RONY

*Directeur général du SNEP
(Syndicat des éditeurs)*

La loi votée va dans le bon sens mais ne sera efficace que si le gouvernement adopte sans tarder le décret qui fixe le régime des amendes contre les échanges illégaux et se donne les moyens de le faire appliquer.

Pour le reste, soyons clairs, ce texte n'est pas le "monstre" attentatoire aux libertés et supposé détruire le logiciel libre que certains dénoncent.

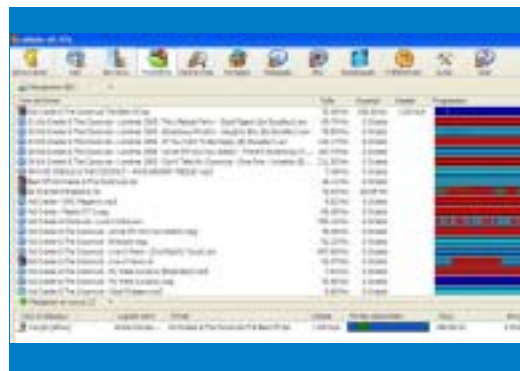
UFC QUE CHOISIR

La France va-t-elle se singulariser comme étant l'un des Etats européens les plus répressifs ? Il est temps d'arrêter de s'arc-bouter sur des interdits illusoire et des sanctions stériles.

GERARD ASCHIERI FSU

La loi DADVSI ne respecte pas le nécessaire équilibre entre le droit des auteurs et le droit d'accéder à la culture et aux connaissances. Elle fait peser des menaces sur la vie privée et sur la liberté en légitimant la présence de verrous espions dans les fichiers numériques.

En adoptant le projet de loi DADVSI, le gouvernement a fait le choix de la répression. Une solution qui ne paraît pas régler les problèmes soulevés par le téléchargement.



Face à la montée en puissance du téléchargement par Internet d'œuvres artistiques, faut-il suivre ceux qui estiment que télécharger est similaire à voler un CD dans un magasin, utiliser des DRM (verrous numériques) et mettre en place une répression dure pour les contrevenants ? Ou faut-il considérer Internet comme un outil de diffusion gratuit qu'il faut régler sous une autre forme les droits d'auteur ? Dans ce cas Internet permettrait de démultiplier à l'infini des œuvres privées devenant de ce fait et contre l'avis de leurs propriétaires des biens publics.

Après plusieurs mois de bataille parlementaire, le gouvernement a choisi la première solution. La loi DADVSI (Droits d'Auteur et droits voisins dans la société de l'information), transposition en droit français de la directive européenne, a été adoptée par le parlement, publiée au journal officiel et promulguée début septembre et durci par le conseil constitutionnel. La loi assimile à nouveau le téléchargement d'œuvres protégées sans autorisation à un délit passible en théorie de trois ans de prison et 300 000 euros d'amende. La compatibilité des systèmes existants - possibilité de tripatouiller les DRM d'un morceau Apple pour le lire sur son mp3 Sony - disparaît. Ainsi, au même titre que celui qui téléchargera illégalement un film, celui qui copiera au format divx le DVD qu'il a acheté pour pouvoir le regarder sur son lecteur de salon ou transférera sur son baladeur un morceau d'un CD protégé contre la copie risquera...750 €

d'amende. Si Renaud Donnedieu de Vabres, le ministre de la culture précise que « la loi votée sera appliquée » et qu'« il n'y aura pas de peines de prison », on peut se demander ce qu'il adviendra de cette loi. Il est impossible de la remanier avant les élections de 2007 et il paraît invraisemblable de l'appliquer sous sa forme actuelle.

Alors, la licence globale qui, il y a huit mois, était considérée comme un hérésie par l'industrie du disque et certains artistes, revient au goût du jour. Selon l'Alliance Public-Artistes qui regroupe à la fois des consommateurs, des éducateurs, des syndicats de comédiens, de musiciens... elle permettrait « aux internautes d'accéder aux contenus culturels sur Internet et de les échanger entre eux à des fins non commerciales en contrepartie d'une rémunération versée aux artistes à l'occasion du paiement mensuel de l'abonnement Internet ».

Ce qui va exister sous peu par la grâce de ceux qui ne voulaient pas de cette licence globale. AOL lance un site qui permettra pour un abonnement de 7 € de télécharger un nombre illimité de chansons et de vidéos. Universal Music va plus loin en proposant, financée par la publicité, aux internautes canadiens et américains, la mise en ligne gratuite de son catalogue. Qu'ils se dépêchent, le casse du siècle arrive, des pirates ont mis au point un soft tout simple FairUse4WM. Un logiciel qui brise toutes les sécurités de la musique et de la vidéo vendues ou louées en ligne.

Philippe Hermant

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Accompagner les élèves les plus en difficultés, améliorer les performances, l'éducation ne s'arrête pas aux portes de l'école. Comment ne pas continuer d'accroître les inégalités ?

Soutien scolaire pour les élèves les plus en difficultés, aide aux devoirs quand les parents n'ont pas les disponibilités nécessaires ou encore accompagnement à la scolarité pour les jeunes des milieux populaires : l'école ne ferait-elle pas suffisamment son « travail » ? C'est une des questions posées par Dominique Glasmann, sociologue de l'éducation, dans un rapport qui étaye un avis du Haut conseil de l'évaluation de l'école en mai 2005 : « *Le travail hors de l'école devient ainsi un bon indice de l'évolution du système éducatif, des inégalités qui le traversent et de l'image qu'ont les parents et les élèves – tout au moins partie d'entre eux – des conditions de la réussite scolaire* ».

Dans un monde de plus en plus compétitif, le souci de mieux armer les jeunes, de les rendre plus performants, est constant chez les familles de plus en plus renvoyées à leurs propres responsabilités en cas d'échec. L'inquiétude -justifiée mais entretenue (chômage, discours sur la dévalorisation des diplômes)-précipite les parents vers les solutions marchandes car elles ont l'impression que l'école ne suffit pas. Il leur faut des réponses immédiates, individualisées et adaptées aux besoins de leurs enfants. D'ailleurs les parents aident plus et plus longtemps qu'avant : 95% des parents pour une moyenne de 19 heures par mois en primaire (une demi-heure de plus qu'il y a 10 ans). Mais tous se sentent rapidement dépassés, même en maternelle et élémentaire (20%), précise cette étude de l'INSEE en 2003. Ce sentiment d'incompétence encourage le recours au soutien scolaire pour pallier les difficultés ou améliorer les performances. Pourtant Dominique Glasman souligne la difficulté de délimiter ce qu'on appelle l'aide scolaire et d'en apprécier l'efficacité. Les effets positifs (acquisitions de mécanismes, mémoire, habitudes de travail) sont largement compensés par les effets négatifs (surcharge de travail, pression parentale, minorisation des loisirs et de la culture).

L'accompagnement scolaire pour élèves en difficultés a été mis en place dès les années 80 par les associations et les collectivités et est actuellement relayé dans le cadre des programmes de réussite éducative (Borloo), voire aussi des PPRE. Les enseignants sont invités à y collaborer selon une circulaire interministérielle du 30 mars 2006. D'après une étude ministérielle environ 9% des élèves reçoivent un soutien dans ce cadre : 7% en primaire, 13% au collège. Ces élèves sont essentiellement des redoublants et sont issus de milieux défavorisés.

Le recours aux cours payants concerne, quant à lui, environ 2% des écoliers, 8,5% des collégiens et 15% des lycéens. Avec un chiffre d'affaires annuel de près de 550 millions d'euros, ce secteur connaît une progression de 25% par an. Cela nourrit donc des entreprises comme Acadomia (65 agences et 78 000 élèves environ en 2005) ou les cours Legendre (18 000 élèves), avec l'aide de 22 000 professeurs. Celles-ci répondent que, par ailleurs, 41% des cours particuliers sont donnés par des professeurs de l'enseignement général dont 13% à leurs propres élèves (Sondage IFOP-Acadomia mai 2005) ! Mais difficile de s'y retrouver sur ce marché avec des prestataires de tous ordres : ainsi Domicours, issu de l'économie sociale (Macif, Matmut...) répond aux appels d'offres des collectivités territoriales aussi bien qu'Odile Jacob Multimédia. Ces cours payants s'adressent bien sûr aux classes favorisées et moyennes d'autant que les mesures fiscales du chèque Emploi Service permettent de déduire des impôts la moitié des coûts de ces cours. Dernièrement le Ministère a relancé le Cned pour l'encourager à développer ce secteur. D'autant plus que le développement des TICE offre de nouvelles perspectives et de nouveaux espaces marchands. Il semble que le ministère ait quelque peu pris la mesure de l'enjeu à venir. Un rapport des inspections générales en Juin 2006 affirme la nécessité de « *redonner sa*

place à l'éducation nationale dans le pilotage et la gestion à tous les niveaux, des dispositifs d'accompagnement » scolaire : pas moins de 13 dispositifs nationaux avec des financements de tous ordres pour à peine 3% d'écoliers et de collégiens.

Aujourd'hui on se trouve devant un double système dont le caractère inégalitaire est particulièrement choquant. Il est stigmatisant pour les élèves issus des milieux défavorisés : ce ne sont que les plus en difficultés qui sont pris en charge. Il est valorisant pour les autres : les cours particuliers sont la preuve de l'investissement parental et ils ont un effet positif car ils ciblent des difficultés passagères et le plus souvent du renforcement, voire des performances plus importantes.

Face au marché des cours privés, qui, à grand renfort de publicité, est prompt à promettre une réussite scolaire jamais vérifiée, un tel système ne fait qu'alimenter les inégalités : il est urgent que l'école assure cette mission éducative pour la réussite de tous les élèves.

Michelle Frémont



Cinéma

LE PRESENTIMENT

Jean-Pierre Darroussin, comédien, inspire depuis des années une tendresse particulière aux spectateurs. L'amitié qu'on ressent absurdement pour une image de cinéma, pour quelqu'un dont on n'a jamais vu autre chose que l'ombre colorée sur un écran. Mais le fait est qu'il nous semble reconnaître en lui une humanité particulière, une présence qui nous touche chez Klapisch, chez Guédiguian, chez Blier. Savoir qu'il a réalisé un film, un premier film, inspire confiance. On se dit qu'il ne décevra pas notre attente. Et on ne se trompe pas. Il s'agit d'un film profondément marqué par la littérature. D'abord parce qu'il est l'adaptation d'un roman écrit en 1935 par Emmanuel Bove. Ensuite parce que son héros, avocat de la grande bourgeoisie qui a tout abandonné pour vivre chez les pauvres, a décidé d'écrire. Et enfin parce que comme dans une certaine littérature, c'est un film sur le regard intérieur, la parole intérieure. Un film méditatif. Or il est extrêmement difficile de réussir à représenter la méditation au cinéma. Le cinéma est majoritairement fasciné par l'action, ce qui a donné beaucoup de chefs-d'oeuvres, et par la caricature de l'action, ce qui a donné encore plus de navets. Donc représenter un homme qui s'est arrêté de caricaturer l'action, un homme qui réfléchit, qui s'interroge, regarde le monde, pense à la méchanceté, au mensonge, à sa propre mort ; représenter un tel homme sans faire mourir d'ennui le spectateur est un défi remar-

quable. En réalité le personnage qu'interprète Darroussin agit, ne cesse jamais d'agir, mais jamais où on l'attend : il agit en pensant, et choque nécessairement ses contemporains les menteurs. Ce premier film n'a rien de naïf, parce qu'il est évidemment le résultat d'une vie de pensée et d'expérience artistique. Un résultat qui confirme qu'on peut ressentir de l'amitié pour une ombre colorée.

René Marx

Les critiques de cinéma de Fenêtres sur Cours sont sur www.la-viedesfilms.com



Musique

DOUCEURS ROCKS

Avec « Xenophonia », Bojan Z nous offre un répertoire musical plus électrique, aux accents plus rock. Album pour un trio de clavier, le piano, le fender rhodes (piano électrique créé pour pallier l'encombrement du piano) et le xénohone (instrument inventé par Bojan à partir d'un fender rhodes trafiqué). La recherche d'un son étrange, d'une musique étrangère est le souci du compositeur bosniaque. Le xénohone semble plus proche de la guitare électrique que du piano. On arpente des chemins rock, pop (reprise de D. Bowie), blues, jazz-free ou tradition sans perdre



de vue les origines du pianiste avec la flûte Kaval comme partenaire de route. Un foisonnant périple. Piers Faccini nous avait déjà impressionné avec son premier album «Leave no trace ». « Tearing sky » tient ses promesses de folk-rock tendre. Une belle complexité guitare, kora, batterie, voix pour cet anglo-italien peintre par vocation et musicien d'adoption. Mélancolique à souhait.

Laure Gandebeuf

Bojan Z : Xenophonia, Label Bleu
Piers Faccini : Tearing sky, Label bleu

L'AGENDA

APPROCHE COGNITIVE DE L' APPRENTISSAGE DE LA LANGUE ÉCRITE DU 19 AU 20 OCTOBRE UNIVERSITÉ RENNES 2

Ce colloque abordera différents aspects de l'apprentissage du langage écrit en se référant à quatre thématiques : l'identification des mots écrits ; la compréhension des mots ou de textes écrits ; la production de gestes graphiques ; la production orthographique. Le colloque est l'occasion d'apporter un nouveau regard sur la façon dont les apprenants s'approprient le langage de l'écrit.

Renseignements : <http://bakaori.free.fr/colloque-Ecrit>

LA 15^{ÈME} ÉDITION DE LA CITE DE LA REUSSITE DU 20 AU 22 OCTOBRE A LA SORBONNE ET À L' ODEON-THEATRE DE L' EUROPE.

Au programme, 57 débats éclectiques sur le thème de « La Responsabilité ». Parmi les nombreux intervenants : Boris Cyrulnik, Marcel Rufo, Elie Wiesel,...

Renseignements : www.citedelareussite.com

JE, TU, ILS, ELLES. QUESTIONS D' EDUCATION DU 23 OCTOBRE AU 28 FEVRIER 2008 : MUSEE DEPARTEMENTAL DE L' EDUCATION, 2, PL. DES ECOLES. 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE

Cette exposition invite à comprendre la nature des représentations liées au masculin et au féminin et les moyens par lesquels elles sont transmises au sein de l'institution scolaire. Elle montre comment celle-ci peut les remettre en cause et apporter des réponses pour les dénoncer et les combattre. Les points d'appui sont les collections du musée, notamment les textes, l'iconographie, les témoignages recueillis lors d'enquêtes orales.

Renseignements : www.imagesdelles.org

UN MINISTRE SOURD A TOUTES LES CRITIQUES RETOUR SUR UNE POLEMIQUE

Qu'est-ce qui a déclenché votre enquête ?

Je suis tombée en novembre dernier sur un reportage diffusé par France 2 mettant en scène Rachel Boutonnet, qui m'a choquée par sa partialité. Les chiffres cités notamment étaient aberrants et non sourcés, (30% des enfants ne sauraient pas lire en entrant en 6ème !). Malheureusement, c'était un préambule révélateur de la polémique de l'hiver dernier sur la lecture : médias et politiques s'en sont emparés en simplifiant à outrance et en dénaturant le débat. J'ai voulu comprendre comment on avait pu en arriver là.

Pourquoi les questions scolaires sont-elles aussi mal traitées dans les médias ?

Le journal télévisé ne se prête pas à l'explication de la complexité des choses : il faut faire vite, percutant, et toujours plus d'audimat que la concurrence. Dans les rédactions, il y a peu de vrais spécialistes de l'éducation, un domaine souvent confié à des journalistes débutants, quand il n'est pas considéré de manière méprisante et misogyne comme « un sujet de bonne femme ». C'est une erreur de jugement, car c'est un sujet éminemment politique, au sens noble du terme.

Pour vous le ministère s'est emparé de cette opportunité alors qu'il n'avait aucun plan déjà prêt ?

Je ne crois absolument pas à la théorie du complot contre l'école. Je n'ai trouvé, au cours de mon enquête, aucun indice pour l'étayer. Gilles de Robien est arrivé rue de Grenelle avec une bonne réputation, mais pas celle d'un spécialiste de l'éducation. Après la crise des banlieues, au cours de laquelle la scène politico-médiatique a été accaparée par Sarkozy et Villepin, il a fallu que Gilles de Robien trouve le moyen d'exister. C'est ainsi qu'il s'est emparé de la question des méthodes de lecture, par pur opportunisme et démagogie. C'est assez facile à exploiter, politiquement, car tout le



LAURE DUMONT

Laure Dumont, ancienne journaliste à l'Expansion, spécialiste des questions d'éducation.

monde a appris à lire et pense avoir un avis sur le sujet.

Sur qui s'est-il appuyé ?

Je n'ai trouvé aucun réseau d'influence qui ait pu pousser Robien sur cette voie. Mais un certain nombre de lobbies, comme SOS Education pour ce qui concerne les parents, Sauvez les Lettres, certains députés ou sénateurs, qui appellent depuis des années à un retour aux vieilles méthodes, profitent de cette polémique. Or, il faut se méfier, car certains de ces réseaux sont très loin de défendre les valeurs démocratiques qui ont fondé l'école républicaine.

Pourquoi le ministre s'entête-t-il malgré les critiques ?

Je me demande si ce n'est pas de l'orgueil car il semble sourd à toutes les critiques ! Il a un côté très pragmatique, à l'anglo-saxonne, qui a payé au ministère des transports.

Mais il y a une grande naïveté à croire que les questions scolaires se gèrent comme les autoroutes. L'échec scolaire est un véritable problème dont les causes sont nombreuses et complexes. Mais si on pouvait les régler d'un coup de baguette magique, parce qu'un ministre a décidé d'obtenir des résultats avant telle échéance électorale, ça se saurait!

Que s'est-il passé avec les neuroscientifiques ?

Ils se sont faits un peu piéger au début, mais très vite ils ont manifesté leur souci de ne pas se faire instrumentaliser, en expliquant bien qu'on ne pouvait pas tirer de conclusions de leurs travaux quant au choix d'une méthode de lecture. Pourtant Gilles de Robien n'en démord pas. En se désolidarisant des chercheurs et des enseignants, il est devenu le ministre des parents, en quelque sorte ! Ce qui est sans doute très rentable sur le plan électoral.

Pour qui avez-vous écrit ce livre ?

J'ai dédié ce livre aux 820 000 élèves qui entraient au CP en septembre. Ce sont eux au fond qui sont le plus directement concernés par l'apprentissage de la lecture, mais curieusement, ils ont été totalement absents du débat. Qu'a-t-on dit de pertinent finalement sur la formation des lecteurs de demain ? Sur le sens de la lecture, le rôle du livre et la place de l'écrit dans une société marquée par des inégalités croissantes ? Une fois encore, le politique est passé à côté de l'essentiel...

Propos recueillis par
Daniel Labaquère

« L'école primaire expliquée aux parents »
Retz 2006
« Globale ou b.a.-b.a. ? Que cache la guerre des méthodes d'apprentissage de la lecture. »
Robert Laffont 2006

